BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4044 du Mardi 30 Mars 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FOOTBALL

Le Congo aux portes de la ''CAN'', mais en danger !

Après le match nul (0-0) contre le Sénégal vendredi dernier à Brazzaville, défaite interdite pour Harris Tchilimbou et ses coéquiers ce mardi à Bissau (P.14)

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Déjà des couacs!

(P.3)

EDITORIAL

Vous chantiez...?

PRESIDENTIELLE 2021

Pour Mathias Dzon, le pouvoir a délibérément camouflé l'empêchement définitif de Parfait Kolélas

(P.3)

DIMANCHE DES RAMEAUX

Demander la grâce de se laisser étonner par le Christ

Le Pape François en procession à la messe des rameaux

(P.8)

«CONGO CONSULTING SERVICES»
Société à Responsabilité Unipersonnelle (SARLU)
Au capital social de un million 1 000 000 de Francs CFA
Siège social sis: Zone Industrielle de la Foire, Camp Elf
B.P.: 906, Pointe-Noire, République du Congo

JIFMAR CONGO

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL SOCIAL DE DIX MILLIONS FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: S/C CONGO CONSULTING SERVICES,
POINTE-NOIRE, REPUBBLIQUE DU CONGO

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIETE

Par procès-verbal en date du 5 décembre 2020, enregistré le 18 janvier 2021 sous le numéro Folio 011/42 n° 279, l'Actionnaire Unique de la société JIFMAR CONGO, société Anonyme Unipersonnelle au capital de francs CFA, à travers les résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire et prises conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, a décidé de:

- Mettre définitivement fin aux activités de la société en République du Congo;
- Prononcer la dissolution anticipée de la société JIFMAR Congo.

Cette décision a été déposée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00082.

Pour avis

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Jean Banzouzi-Malonga, journaliste à La Semaine Africaine, l'abbé Jean Bantsimba-Malonga, Mmes Augustine Moutinou, Béatrice Bouesso, en France, et toute la famille Kindamba, informent les parents, amis et ressortissants de Madzia gare (Quartier Pierre Matingou), du décès de leur tante maternelle, la nommée MALEKA Elisabeth. Décès survenu le 19 mars 2021, à Pointe-Noire.
L'inhumation aura mlieu le 2 avril 2021, au cimetière de Nanga. Merci pour vos prières en mémoire de la défunte.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble
ex air Afrique face hôtel Elaïs / Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

SCHLUMBERGER LOGELCO INC.
Société de droit panaméen au capital de 2.000.00 USD
Siège social: 8 call Aquilino de la Guardia, Ville de Panama République du PANAMA

Aux termes d'un Pouvoir par-devant Notaire de la «Société SCHLUMBERGER LOGELCO INC.», en date du 01 octobre 2020, déposé au rang des minutes du Notaire Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Pointe-Noire, Avenue Charles de Gaulle, premier étage immeuble ex air Afrique, face hôtel Elaïs, le 04 novembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 09 novembre 2020, sous le folio 213/1 N° 6887, il a été décidé de la nomination de Monsieur Togtolabaye NGARTAMTA, en qualité de nouveau Fondé de Pouvoir de la succursale du Congo à compter du 1er Octobre 2020, en remplacement de Monsieur Robert IZUCHUKWU ONYEJEKWE.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 744 du 11 Novembre 2020.

Fait à Pointe-Noire, le 02 Décembre 2020.

Pour avis.
- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

COMMUNIQUE

La société TRACTAFRIC EQUIPMENT CONGO, TAECO en sigle, prie l'ensemble de ses clients en général et en particulier cités ci-dessous, propriétaires des véhicules abandonnés dans ses différents parcs automobiles de Pointe-Noire et Brazzaville depuis plus de huit (8) ans, de venir les retirer au plus tard le 15 avril 2021.
Passé ce délai, ces véhicules seront considérés comme rebuts et seront détruits ou vendus en l'état aux enchères publiques.
Il s'agit de:

I-POINTE-NOIRE
1) Direction Générale de la Marine Marchande (DIGEMAR), véhicule de marque Hyundai, modèle HI, immatriculé 986KCQ6
2) BGFI BANK P/C SARIS, véhicule de marque RENAULT, modèle DUSTER, immatriculé 198 KL6
3) IMEX GROUPE PHARMA, trois (3) véhicules de marques Hyundai, modèles SANTAFE, immatriculés 225GE6, 029JL6 et 404 JK6 ;
4) NSIA ASSURANCES, véhicule de marque Renault, modèle DUSTER, immatriculé 938MT4 ;
5) Propriétaires des véhicules de marques:
-Mercedes Benz, immatriculé 260 DM4 et CBD 96-76, modèle V 12.
-Mercedes Benz, immatriculé CBB 96/76, modèle V 12.
-Hyundai, immatriculé CBD 37-89

II-BRAZZAVILLE
1°/Monsieur BONTALI NGAMBOU, véhicule de marque Mercedes, modèle ACTROS 2031, immatriculé 872 FE4;
2°/Véhicule de marque MITSUBISHI, modèle L200, immatriculé 121A4W;
3°/Monsieur MAMBOUYA Dominique, véhicule de marque Mercedes Benz, modèle ML320, immatriculé 314DL4;
4°/Monsieur SAMBA Eugène, véhicule de marque Mercedes Benz, modèle ML320, immatriculé 777HL4;
5 °/Monsieur J.W. EBINA, véhicule de marque Mercedes Benz, modèle ML320, immatriculé 886DJ4
6 °/Monsieur NGUENONI Simplice, véhicule de marque MASSEY Ferguson, modèle 675SY,
7 °/ Madame Jeanne KOULOUMBOU, véhicule de marque Mercedes Benz, modèle ML320, immatriculé 304 ET4.
8°/ Véhicule de marque Mercedes Benz, modèle ML430, immatriculé 026FA4

Pour avis,

Le Directeur Général de la société TAECO,

Paul PIERRES

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003 / n° CF129 en date du 19 décembre
201154 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs - B.P. : 606
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77
Pointe-Noire, République du Congo

«ENERCOM SERVICES»

Société par Action Simplifiée, Au capital de 1.000.000 de francs CFA
RCCM CG-BZV-01-2020-B16-00010
Siège social : 43, rue Massangui, Diata, Brazzaville, République du Congo

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2020, enregistré le 26 octobre 2020 à la recette des impôts de Brazzaville, EDT Plaine centre sous le numéro 3594, folio 195/7, l'associé unique de la société ENERCOM a décidé du transfert du siège sociale de ladite société du 43 Rue Massangui, Diata, Brazzaville, au 166 Avenue, Tchicaya U'Tamsi, Arrondissement EPL, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal: Modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier faite au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 11/09/2020 sous le numéro CG-PNR-01-2020-B16-00024.
Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'appel de Kinshasa Matété
Expert fiscal associé/agrément CEMAC n° CF129

Chartered Law & Tax Adviser/
Conseil Juridique & Fiscal
Agréé
r.ilimbi@cabinet-lemitouard.com
+242.06.663.50.60/
+336.38.34.27.27

PRESIDENTIELLE 2021

Uphrem Dave Mafoula accepte le verdict des urnes

Crédité de moins de 1% de voix, le candidat Uphrem Dave Mafoula, 38 ans, a occupé le sixième rang sur les sept candidats en lice à l'élection présidentielle. Une prouesse qu'il faudra, selon lui, mettre sur le compte de l'audace. Il a tenu un point de presse le samedi 27 mars dernier pour s'incliner devant le verdict des urnes et féliciter le président candidat Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection.

Le candidat malheureux a commencé par faire observer une minute de silence en mémoire de Guy Brice Parfait Kolélas, l'un des candidats à la présidentielle, décédé le 22 mars dernier des suites de la COVID-19, sur le chemin de son évacuation sanitaire en France.

Uphrem Dave Mafoula a souligné le caractère libre et indépendant de sa candidature, qui n'est point, selon lui, *«suscitée, ni une candidature de témoignage»*.

Le scrutin, a-t-il dit, *«a été une expérience audacieuse. J'ai été et continue d'être guidé par l'audace. Cette même audace qui a fait naître dans les cœurs des jeunes congolais un intéressement sans précédent à la gestion de la chose publique; cette audace qui a mis en ébullition les populations de Brazzaville, de Pointe-Noire, de Ouesso, de Mossaka, de Nkayi, de Dolisie, etc»*.

En dépit des manquements constatés dans l'organisation du scrutin, le candidat a souligné la présence encore persistante du manque de culture institutionnelle, de l'absence de compréhension du droit de vote, du non-respect de certaines normes en matière électorale.

Il s'est dit convaincu de ce que la responsabilité de cette réalité décrite, *«qui n'a de cesse qu'à fragiliser notre jeune démocratie, incombe entièrement à l'homme politique congolais qui, parfois, est incapable de se départir de la conception sectaire et identitaire de la société»*, a dit Uphrem Dave Mafoula.

Il a dénoncé toutes formes de pratiques politiques qui, en rien, ne participent à la préservation des valeurs démocratiques.

Uphrem Dave Mafoula a reconnu ne pas avoir recueilli le nombre de voix nécessaires pour être élu président de la République. *«J'ai investi tout*

Uphrem Dave Mafoula

mon amour, tout mon temps, toute mon énergie pour cette bataille. Car une seule considération m'animait jusqu'ici, c'est l'amour pour ma patrie, l'amour pour les Congolaises et Congolais. C'est cet amour qui a été au fondement de ma candidature», a-t-il affirmé.

Fort de cela, *«je prends acte des résultats provisoires». Il a adressé ses félicitations au président candidat Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection. «Le peuple congolais reste en attente d'une gouvernance véritablement démocratique, donc juste et équitable. Je ne crois pas que les Congolaises et Congolais veulent autre chose que l'amélioration de leur vécu quotidien, qu'ils retrouvent l'équilibre économique et social»*, a-t-il dit.

Le candidat malheureux a fait l'éloge de son programme qu'il a continué de qualifier d'audacieux. De ce fait, il a invité le président élu à y trouver des intuitions susceptibles de participer à la bonne gouvernance du pays. *«La bonne gouvernance, c'est d'abord et avant tout le rétablissement de l'unité nationale du Nord au Sud; c'est l'exemplarité politique, c'est aussi la sagesse de laisser s'exprimer toutes les compétences congolaises, sans préjugés, ni considérations ethniques, tribales et régionalistes. La bonne gouvernance, c'est aussi faire preuve d'écoute attentive de ce que veut le peuple. La bonne gouvernance, c'est aussi laisser apparaître de nouveaux visages sur la scène politique pour apporter des idées fraîches et nouvelles. Les Congolais en expriment le besoin depuis fort longtemps»*, a-t-il expliqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Déjà des couacs!

Lancée le 25 mars dernier par le chef de l'Etat, la campagne de vaccination contre la COVID-19 connaît déjà des couacs et des dysfonctionnements dans son organisation. Des injonctions sont mêmes constatées au grand regret de la population.

Il faut déjà déplorer le fait que tous les sites retenus n'ont pas commencé à vacciner le même le jour. Certains ont à peine débuté leur campagne le lundi 29 mars. Deux types de vaccins sont administrés: Sinopharm et Spoutnik V.

Sur les sites, il n'y avait pas encore trop d'affluence. Les Congolais sont encore réticents à la vaccination. Nombreux doutent encore de l'existence de la maladie. Pour les 112.000 doses de vaccins reçues, une catégorisation a été faite. Les premières personnes devant recevoir le vaccin sont: les personnels de santé, les agents du ministère des Affaires sociales, les journalistes, les agents de la Force publique, les enseignants, les diplomates, les agents des banques.

Sur le terrain, malheureusement, cette disposition n'est pas respectée. On vaccine n'importe qui, même ceux qui ne sont pas programmés pour cette première phase. Chacun vient et rempli sa fiche. Aucune preuve n'est apportée sur son affiliation professionnelle. On n'exige ni la carte professionnelle, ni l'attestation de présence au poste pour les fonctionnaires des ministères des Affaires sociales et des enseignements.

A telle enseigne que même les collaborateurs travaillant dans

Un des journalistes de La Semaine Africaine se faisant vacciner

les Institutions constitutionnelles, les parlementaires et les agents d'autres ministères se sont faits vacciner, déjouant ainsi l'attention des vaccinateurs qui subissent la pression de certains agents de santé membres du Comité technique qui criaient au désordre.

En dehors des entrées principales ou les agents reçoivent officiellement les gens qui viennent se faire vacciner, en leur faisant remplir des fiches de renseignement, d'autres entrées parallèles sont à déplorer dans certains sites où les parents, amis et connaissances passent pour aller se faire vacciner. Les fiches leur sont données dans la salle d'attente à l'intérieur du bâtiment. D'autres viennent avec toutes leurs familles (femmes et enfants), comme s'ils faisaient partie des personnes prioritaires.

Ce qui provoque des disputes entre les personnes à vacciner et les agents de santé commis à la tâche pour ces facilités. Même pour se faire vacciner, il y a des *«cas»*. Une situation qu'occasionnent les personnels de santé eux-mêmes et certaines autorités qui veulent coûte que coûte se faire vacciner avec toutes leurs familles, leurs proches et leurs collaborateurs.

La campagne est encore à ses débuts mais rien ne marche. Des noms des personnes sont sur les listes alors qu'ils ne sont pas encore présents sur les sites. Des lenteurs dûes par le fait qu'il y a parfois un seul psychologue pour interroger plus de 200 personnes voire plus. Ces derniers ne posent plus la question sur le type de vaccin à prendre, mais font eux-mêmes le choix du vaccin avec une complaisance pour les autorités, directeurs, cadres et parents qui, automatiquement, sont orientés vers le vaccin russe Spoutnik ou imposent ce type de vaccin du fait que c'est celui qui aurait été administré au Président de la République et son épouse.

Les autres catégories de personnes sont orientées pour le vaccin chinois et ne peuvent rien imposer. Dans certains autres, le vaccin Spoutnik est administré par les Russes eux-mêmes. Ils prélèvent la tension avant l'injection. Pour les femmes, les tests de grossesse leur sont donnés avant. Une manière de s'assurer qu'elles ne sont pas enceintes ou que leur tension n'est pas élevée.

Dans certains sites des civils, on a constaté la présence d'hommes en uniformes qui viennent se faire vacciner, alors que dans le site implanté, par exemple, au niveau des Sapeurs-pompiers, les civils ne sont pas autorisés à se faire vacciner. *«C'est exclusivement réservé aux militaires»*, nous ont-ils répondu sur place.

Parlant des militaires, c'est ceux qui travaillent aux frontières qui sont les plus concernés par la vaccination, dans un premier temps.

Dans l'ensemble, les choses se passent bien et aucun incident n'est à déplorer, ni même ce que redoutaient les Congolais, les effets indésirables. La mort de pas mal d'autorités ces derniers moments a, peut-être, forcé à changer la donne et poussé bon nombre des Congolais à se faire maintenant vacciner pour se protéger contre la COVID-19.

KAUD

Editorial

Vous chantiez... ?

Ce qu'il nous reste de la dernière élection présidentielle peut aussi se décliner sous forme d'interrogations. Nous avons suivi la campagne électorale, bu les promesses de mieux qui ont été déversées, plongé notre bulletin dans l'urne dans des conditions parfois discutées: un vainqueur a été proclamé. Son score, *«soviétique»,* est le signe, ou d'une large adhésion des citoyens, ou de la perpétuation des dribbles de toujours. Un recours a été introduit, des contestations formulées: la Cour constitutionnelle dira son fait, et nous sommes conviés à nous incliner devant l'oracle. Nous sommes invités à attendre les réponses à nos interrogations d'avant la campagne, à voir la concrétisation des promesses enthousiasmantes des candidats; c'est-à-dire celle du candidat sorti vainqueur. Le scepticisme de ceux qui n'ont pas voté pour lui devra s'imposer de l'ectoplasme.

Nous avons quelque part à Bobigny, en France, le corps sans vie d'un des candidats à cette élection présidentielle. Terrassé par le mal de ce siècle qui emporte les humbles et les puissants, lui aussi suscite des interrogations sur la vraie nature du mal, son vrai état de santé au moment de l'évacuation sanitaire, l'incidence de cette inédite tragédie sur les résultats définitifs du vote de ce 21 mars, les modalités des obsèques…

Au-delà de la trop générique et très généreuse promesse de tous de plus de démocratie désormais, nous allons entamer un nouveau mandat qui suppose un renouvellement du personnel politique ou, à défaut, un renouvellement des méthodes de travail décriées dans la législature que nous allons quitter. Ensuite celui qui est proclamé vainqueur devra nous conduire vers un mandat où les détournements de fonds, les gabegies, les impunités, l'arrogance des *«suspectement»* riches et les passe-droits seront moins nombreux, mieux sanctionnés dans la phase qui commence: c'est l'espoir de tous.

Les défis qui attendent le Président sont exactement les mêmes que ceux qu'il contemplait le 20 mars. Les jeunes au chômage, diplômés ou non, sont devenus une vraie plaie sociale, leurs parents se désespèrent de les voir un jour s'assumer en toute responsabilité. La délinquance se donne toutes les formes dans les quartiers. Les retraités meurent en masse, faute de se procurer les médicaments nécessaires à les soutenir dans les pathologies de leur vieillesse…

Sans parler de la santé de tous, du transport, des tracasseries… qui affectent le quotidien des citoyens. Le moment des liesses est passé. Nous avons fait semblant de vivre en Nation et heureux. Nous nous retrouvons dans le même état d'esprit et espérons une parole qui rassure sur les lendemains de campagne. Fini le temps des cigales, place au temps des fourmis?

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRESIDENTIELLE 2021

Pour Mathias Dzon, le pouvoir a délibérément camouflé l'empêchement définitif du candidat Parfait Kolélas

Candidat à l'élection présidentielle du 21 mars dernier, Mathias Dzon, président de l'Union patriotique pour le renouveau national (UPRN), a obtenu 1,90% des suffrages exprimés. Mécontent, il a organisé un point de presse, pour contester les résultats provisoires proclamés par le ministre de l'intérieur. Pour lui, ces résultats ne reflètent pas la réalité des urnes. Il a déposé un recours devant la Cour constitutionnelle.

Mathias Dzon

(Suite en page 4)

PRESIDENTIELLE 2021

Le CDHD demande l'annulation des résultats pour non-conformité à la loi électorale

Les résultats provisoires de l'élection présidentielle des 17 et 21 mars derniers ont été rendus publics par le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, le mardi 23 mars 2021. Ils donnent gagnant le candidat Denis Sassou-Nguesso avec un pourcentage de 88, 57%, mais ont fait réagir le CDHD et le Mouvement citoyen ras-le-bol, membres du réseau des défenseurs des droits humains d'Afrique centrale (REDHAC).

Les défenseur des droits humains dénoncent les résultats publiés par le ministre de l'intérieur

Ces deux plateformes ont donné un point de presse où elles dénoncent les manquements constatés dans les scrutins. Elles demandent l'annulation pure et simple de ces résultats qui ne reflètent pas, selon elles, la réalité. *«La loi électorale, dans sa dernière réforme en son article 7 nouveau, consacre une régression substantielle de la transparence du processus électoral avec la dissociation des corps électoraux civil et militaire»,* estiment les défenseurs des droits humains. *«En effet, nous constatons qu'il n'a nullement été extrait du fichier électoral civil les noms des agents de la Force publique créant ainsi des doublons pour ces derniers. Cet état de fait a donné la possibilité aux agents de la Force publique de voter les 17 et 21 mars dernier. S'agissant du fichier électoral, nous constatons que la révision des listes électorales n'a pas permis la mise à jour de ce fichier. Pourtant, depuis 2002, la loi électorale qui subit plusieurs révisions maintient le principe de la révision annuelle des listes électorales. Voici 20 ans que cela est resté lettre morte faisant perdurer le contentieux politique sur la fiabilité des listes électorales»*, ont-elles indiqué.

Quant à la campagne électorale, le CDHD et le Mouvement citoyen ras-le-bol relèvent que le candidat de la majorité présidentielle a, en toute violation de l'article 25 de la loi électorale, commencé sa campagne en prétextant des visites de travail exclusivement avec les cadres et militants de sa famille politique.

Aussi, *«constatons-nous le non-respect des lieux d'affichage des pancartes publicitaires et autres objets non conformes, conformément aux articles 31 et 32 de la loi électorale. La propagande a été faite par plusieurs structures illégales sous un nouveau format avec photo à l'appui, soutient le candidat, ceci en violation de l'article 30 de la loi électorale. Nous exprimons notre indignation au regard des restrictions et interdictions de meetings faites à certains leaders de l'opposition. Par ailleurs, nous nous insurgeons contre le refus non fondé d'accorder les accréditations à plusieurs organisations de la société civile, rendant ainsi plus opaque le processus électoral en cours».*

Concernant les scrutins des 17 et 21 mars, *«nous avons pu observer que les agents de la Force publique n'étaient pas détenteurs des cartes d'électeurs, tel que le prescrit l'article 89 nouveau de la loi électorale. Les listes d'électeurs de la Force publique n'ont pas été rendues publiques au préalable. Lors du scrutin du 21 mars, les opérateurs de téléphonie mobile ont procédé aux coupures d'Internet et des messageries téléphoniques. Plusieurs bureaux de vote ont ouvert avec un grand retard. Beaucoup de citoyens étaient détenteurs de cartes d'électeurs sans avoir leurs noms sur les listes électorales. Des bureaux de vote fictifs étaient disséminés dans les quartiers de Brazzaville. Les rabatteurs postés dans les environs des bureaux de vote ont procédé à l'achat des voix d'électeurs. Certains délégués des candidats de l'opposition ont été interdits d'accès dans les bureaux de vote où il y avait la présence des agents de la Force publique. Le caractère public du dépouillement n'a pas été respecté conformément à l'article 97 nouveau de la loi électorale. Le taux d'abstention était très élevé»,* ont-elles relevé.

Pascal BIOZI KIMINOU

PRESIDENTIELLE 2021

La Cour constitutionnelle a réceptionné les résultats provisoires

Le président de la Commission technique de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Gaston Ololo, a déposé le 26 mars dernier les résultats provisoires du scrutin présidentiel à la Cour constitutionnelle pour la proclamation des résultats définitifs. C'est Emmanuel Koupé, secrétaire général adjoint de la Cour constitutionnelle, qui a réceptionné ces résultats. Il les a ensuite transmis au président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, qui a rassuré que les résultats définitifs seront proclamés dans quinze jours.

Les membres de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle qui a la mission de veiller à la régularité de l'élection du Président de la République, a un rôle majeur à jouer. Auguste Iloki a indiqué que son Institution va examiner ces résultats et proclamé le candidat, celui qui a gagné cette élection présidentielle. Déjà le délai n'est pas de trois jours, le délai est normalement de cinq jours.

«Nous avons reçu un recours, comme cela a été promis, ça été réalisé. Mais le délai pour l'examen du recours est de quinze jours, comme aussi le délai pour proclamer les résultats provisoires est de quinze jours à compter de la réception des résultats qui nous ont été envoyés par la CNEI. Donc, à partir d'aujourd'hui, il faut une durée de 15 jours, pour proclamer les résultats définitifs», a-t-il précisé .

Notons que la veille, une mission d'observation de l'ONG «Afrique Espérance», une organisation panafricaine relevant du Conseil économique et social des Nations Unies, spécialisée dans l'observation des élections, avait remis à la Cour constitutionnelle, un rapport dans lequel, elle a félicité le juge du contentieux électoral d'avoir initié sa propre mission d'observation électorale pour ce scrutin présidentiel.

Dans ce rapport, malgré le fait qu'il y a quelques insuffisances constatées, la mission a noté avec satisfaction quelques avancées enregistrées par rapport à l'élection présidentielle de 2016. Ce qui a plus retenu l'attention de la mission, c'est qu'en dehors de sa mission régalienne de juge du contentieux électoral, la Cour a également joué le rôle d'observateur du vote, en déployant à travers le pays ses propres délégués, pour s'assurer de la bonne tenue du scrutin.

Le chef de la délégation de l'ONG panafricaine *«Afrique Espérance»*, Charles Oyeoussi Baolgoun, a encouragé la Cour constitutionnelle à persévérer dans cet effort.

Pascal AZAD DOKO

COVID-19

L'Armée chinoise fait un don des vaccins au ministère de la Défense nationale

Dans le cadre du renforcement des liens de coopération militaire entre l'Armée nationale de libération de la Chine et les Forces armées congolaises, le ministère de la Défense de la République populaire de Chine a fait au ministère de la Défense nationale de la République du Congo, un don de 40.000 doses de vaccin contre la COVID-19, assorti de 41.600 seringues jetables. Il a été réceptionné le jeudi 25 mars 2021 sur le tarmac de l'aéroport international Maya-Maya. Peu après, une cérémonie a été consacrée à la signature de l'acte juridique de remise et réception de ce don par M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, et M. Ma Fulin, ambassadeur de Chine.

Charles Richard Mondjo et Ma Fulin (au milieu) pendant la signature de l'acte juridique

Pour Ma Fulin, cet événement traduit les liens d'amitié et de coopération existant depuis très longtemps entre les deux pays et les deux armées. *«Si l'Armée chinoise a voulu offrir ce don de vaccins contre la COVID-19 à ses frères Congolais, c'est parce que l'Armée chinoise comme les Forces armées et de sécurité congolaises jouent le même rôle dans l'accomplissement du maintien de la souveraineté, de la sécurité et de la stabilité de nos pays respectifs. C'est un rôle important, surtout que la pandémie sévit et constitue une menace pour nous tous. Elle est un fléau, mais sa lutte nous offre un nouveau champ de coopération, aussi bien pour nos deux pays, que pour nos deux armées. En tant que partenaire important du Congo, la Chine est toujours disposée à travailler en tout temps dans tous les domaines avec nos amis congolais pour renforcer notre coopération, notre amitié et remporter ensemble une victoire décisive dans tous les domaines et surtout dans cette lutte contre la COVID-19»*, a-t-il déclaré.

Le ministre Mondjo a rassuré la partie chinoise de son utilisation à bon escient. *«Ce geste nous va droit au cœur, il est le reflet des relations très anciennes entre nos deux pays, nos armées. Ces relations ont résisté au temps, même dans les moments les plus difficiles, vous avez toujours été à nos côtés et nous de même. Vous vivez dans ce pays, et avez vu comment la Force publique dans sa diversité est en première ligne dans la lutte contre la pandémie aux côtés de nos amis des services de santé civils. La santé c'est quelque chose de stratégique, c'est pourquoi on parle de sécurité sanitaire, et en le faisant, le peuple chinois nous a aidé à protéger ceux qui sont en première ligne, ces militaires, policiers et gendarmes qui de jour comme de nuit, aux frontières, dans nos grandes villes, dans nos villages sécurisent nos populations. Transmettez au Gouvernement et au ministère de la Défense nationale de Chine, que le vaccin est bien arrivé, réceptionné, il sera utilisé à bon escient pour que ceux qui commandent nos Forces, planifient cette opération de vaccination avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme»*, a-t-il instruit.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Suite de la page 3)

Visiblement en colère, le candidat Mathias Dzon a soutenu son argumentaire sur deux points: le premier, c'est qu'il ne croit pas à ces résultats: *«Je ne reconnais pas ces faux résultats, et je les rejette catégoriquement! Ces résultats ne reflètent aucunement la réalité des urnes. Ils sont la résultante d'un montage grossier à la suite d'un bourrage des urnes et une falsification outrancière des vrais résultats»*, a-t-il martelé.

La deuxième raison qui sous-tend sa thèse, est le décès du candidat Guy Brice Parfait Kolélas. Il a fait référence à l'article 70 de la Constitution: *«Avant le premier tour, en cas de décès ou d'empêchement définitif d'un candidat, l'élection est reportée de 90 jours, à compter de la date du report».*

Pour Mathias Dzon, le pouvoir n'a pas tenu compte de cette évidence. *«Le pouvoir a délibérément camouflé à l'opinion nationale et internationale, l'empêchement définitif du candidat Guy Brice Parfait Kolélas, avant le premier tour pour se donner les moyens de perpétuer un nouveau coup d'Etat électoral»*, a-t-il indiqué.

En utilisant les canaux normaux, Mathias Dzon estime que la Cour constitutionnelle saura bien dire le droit.

Pascal AZAD DOKO

PARLEMENT

Guy Brice Parfait Kolélas sera inhumé provisoirement en France

Candidat à la présidentielle du 21 mars dernier, Guy Brice Parfait Kolélas, 61 ans, est décédé le 22 mars sur le chemin de son évacuation en France, des suites de la COVID-19. Il sera provisoirement inhumé sur le sol français, avant le rapatriement de sa dépouille au Congo pour être enterré près de son père, à Ntsouélé, dans le département du Pool.

Guy Brice Parfait Kolélas

La mort du président de l'UDH-Yuki suscite encore beaucoup d'interrogations au sein de ses partisans et sympathisants qui n'en croient pas à leurs yeux. Guy Brice Parfait Kolélas est, selon les données cliniques, décédé de la COVID-19. Une thèse soutenue par les autorités françaises qui avaient ouvert une enquête pour déterminer la cause du décès de l'opposant congolais qui apparaissait déjà affaibli avant le lancement de la campagne électorale.

Mais une thèse contestée par sa famille biologique qui regrette de ne pas être en possession des résultats de cette enquête et appelle au respect de la mémoire du disparu.

En sa qualité de député, le district de Kinkala, sa circonscription électorale, est orphelin de son élu. Pour cela, une plénière spéciale a été organisée à l'Assemblée nationale, le vendredi le 26 mars dernier sous la présidence de Paul Obambi, son premier secrétaire, pour organiser les obsèques.

«Il nous revient de manière solennelle d'organiser les obsèques dignes de son rang. Au niveau du bureau, il a été décidé que deux collègues: le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, Roland Bouiti Viaudo, et le député Joseph Badiabo, puissent aller prendre part aux obsèques provisoires en France. En attendant les obsèques nationales qui auront lieu au Congo, dans six mois peut-être. Depuis l'annonce de son décès, nous nous sommes rendus au lieu de la veillée à la Glacière. Nous avons rencontré les membres de sa famille. Nous avons apporté un accompagnement parce que nous savons ce que veut dire une veillée mortuaire en termes d'implications matérielles et autres», a expliqué Paul Obambi.

Pour le député de l'UDH-Yuki Joseph Badiabo, l'option qui se profile est celle de l'inhumation provisoire en France. *«Tout à l'heure, j'étais en communication avec les parents qui sont sur place à Paris. Ils n'ont pas pu me donner une réponse précise quant à la date de l'inhumation. Je crois que ça nous donne une marge pour nous préparer mais ça ne saurait tarder. Je crois que ça peut se faire la semaine prochaine ou au début de la deuxième semaine. On reste encore dans l'expectative, on attend que les informations nous viennent de Paris»*, a-t-il informé.

Dans l'entre-temps, une Commission des obsèques, avec une coordination présidée par Paul Obambi a été mise en place. Elle comprend quatre sous-commissions: Oraison funèbre, protocole et transports, finances et obsèques.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ENVIRONNEMENT

Préserver la biodiversité et les écosystèmes fragiles

Il s'est tenu à Brazzaville, la deuxième session du Comité national de suivi national, dans le cadre du Programme de préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC 6).

Photo de famille

Financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR) 11e FED, à hauteur de plus de 52 milliards pour une période allant jusqu'en octobre 2023, le Programme ECOFAC 6 est l'une des réponses sur le plan national et régional pour l'appui aux Institutions gouvernementales.

Pour faire face aux menaces de la biodiversité et sur les aires protégées, le programme vise la coordination des activités sectorielles au niveau des territoires et des paysages régionaux ciblés; le renforcement et l'amélioration des systèmes de conservation des populations aux actions de conservation.

Pour l'ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union Européenne, Raul Mateus Paula, «la conservation du vivant devrait être un investissement stratégique non négociable pour préserver notre santé, notre richesse et notre sécurité».

Le représentant de la CEEAC, Remy Mukongo Shabantu a remercié l'Union Européenne non seulement pour le financement qu'elle a bien voulu accorder à cette sixième phase du programme ECOFAC mais aussi pour la constance de son appui dans la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique centrale, depuis le lancement de la première phase du Programme au début des années 90.

Avec l'adoption de l'accord de Paris en décembre 2015, a-t-il dit, «le monde est rentré définitivement dans une économie moins productrice de CO2, encore appelée économie verte. Ce nouveau modèle économique, initié dès 2010 en Afrique centrale, est intitulé Système de l'économie verte en Afrique centrale (SEVAC). Il est considéré à la fois comme une vision, une approche, un modèle et un outil stratégique pour concilier conservation et développement économique, développement des entreprises et création d'emplois.

Pour lui, le cadre institutionnel et de gouvernance de la mise en œuvre des programmes communautaires qui est la clé des impacts recherchés au niveau des Etats membres doit être repensé. *«Il est aujourd'hui important de disposer d'un cadre institutionnel qui tienne compte des mutations et multiplication des structures connues dans l'univers institutionnel de la sous-région… la transformation structurelle des économies des Etats membres de la CEEAC, passe nécessairement par la promotion de nouveaux secteurs économiques tels que l'économie verte, la diversification des productions, le développement de chaînes de valeur des matières premières agricoles et autres produits transformés, la libéralisation du commerce et de l'investissement dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en vigueur depuis le 1er janvier 2021»,* a dit Remy Mukongo Shabantu.

Il a indiqué que cette nouvelle vision des programmes communautaires et d'un schéma institutionnel et de gouvernance, est en cours de finalisation par un groupe de réflexion au sein de la Commission. *«Les résultats des travaux de ce groupe seront présentés aux chefs d'Etat de la sous-région à l'occasion de la tenue de la 19ème session ordinaire de leur Sommet prévue avant le mois de juin 2021 ici à Brazzaville, au Congo».*

En attendant, *«le souhait de la Commission est de voir le programme ECOFAC 6 se rapprocher de la nouvelle vision de la Communauté en matière de programmes communautaires»,* a-t-il fait savoir.

Le coordonnateur national suppléant du Fonds européen de développement (FED) et président du Comité de suivi national du programme, Aimé Blaise Nitoumbi, a rappelé les objectifs de l'atelier. Il s'agissait de faire le point des réalisations de l'année 2020; de passer en revue l'état de mise en œuvre des recommandations et conclusions de la première session; de formuler les nouvelles recommandations à l'endroit du Comité de pilotage régional.

Tout en rappelant que les aires protégées bénéficient aujourd'hui de multiples appuis de tous les partenaires au développement, Aimé Blaise Nitoumbi a salué la bonne implication du diplomate européen. *«Vous en êtes l'un des héros. Car, votre dévouement pour le développement du notre pays n'est plus à démontrer»,* a-t-il dit à Raul Mateus Paula.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Une arrestation «arbitraire»

Dans son journal matinal du samedi 27 mars dernier, Radio France internationale (RFI) a annoncé l'arrestation d'un certain Paka, *«un proche»* de Jean-Marie Michel Mokoko (ancien candidat à l'élection présidentielle de 2016, arrêté pour atteinte à la sûreté de l'Etat, jugé et condamné à 20 ans d'emprisonnement). Il *«a été transféré à la Centrale d'intelligence et de documentation (ex-Direction générale de la surveillance du territoire)»*. C'était le samedi 20 mars dernier. Son avocat, Me Eric Yvon Ibouanga, indiquait ne pas savoir les motifs pour lesquels son client a été arrêté. Ce sont l'épouse et le frère de l'infortuné qui lui auraient décrit les circonstances dans lesquels il a été interpellé. D'après l'avocat, qui se plaint de ne pas avoir accès à son client, *«c'est une confiscation des libertés fondamentales. Une personne qui est interpellée, a droit d'être assisté d'un avocat dès les enquêtes préliminaires ; ce que dit la loi en vigueur au Congo»*. Il affirme que *«M. Paka est détenu au-delà de 72h, ce qui devient une détention arbitraire, une séquestration. Ce n'est pas la meilleure des façons d'interpeller un citoyen dans une République».*

L'on se gausse des observateurs internationaux

Bon nombre de Congolais tournent désormais en dérision les déclarations des groupes d'observateurs internationaux appelés pour surveiller le bon déroulement des élections au Congo. A chaque scrutin, la teneur de leurs déclarations est pour jurer du caractère « transparent, régulier et démocratique » du scrutin, constatent-ils : *«Globalement, les élections se sont bien passées, dans le calme et la transparence»*. Et pour faire bonne figure, la déclaration ajoute dans des cas extrêmes de fraudes : *«Il y a eu quelques difficultés qui ne sont pas de nature à mettre en cause la sincérité du scrutin»*. Il leur est reproché de passer sous silence l'étape décisive de la centralisation des résultats, pendant laquelle se produiraient *«la falsification des procès-verbaux des bureaux de vote»*. Nombreux ne croient donc plus en leurs déclarations et accusent, à tort ou à raison, ces observateurs faisant partie de cette catégorie d'être plus portés sur leurs gains que sur la contribution à la démocratisation du continent. *«C'est un business pour eux. Certains sont démarchés par des rabatteurs accrédités par des régimes en mal de caution qui leur assurent billets d'avion, pension complète à l'hôtel, véhicules de courtoisie et perdiem »*, commente la rue.

La petite phrase qui résonne à Brazzaville

Après l'annonce du décès de Guy-Brice Parfait Kolélas le 21 mars dernier, une petite phrase continue de raisonner dans les quartiers de Brazzaville: *«Le mois de mars porte malheur aux Congolais»*. Pour valider cette démonstration, les Congolais rappellent d'abord mars 1977 qui est une période inoubliable fixée avec du sang dans la mémoire collective du peuple. En l'espace de quelques jours seulement, Marien Ngouabi, alors Président de la République, est assassiné dans des conditions obscures, le 18 mars; enlevé par un escadron de la mort, le cardinal Emile Biayenda, archevêque de Brazzaville, est assassiné crapuleusement le 22 du même mois; enfin Alphonse Massamba-Débat, ancien Président de la République victime de *«l'intolérance politique»*, est envoyé au peloton d'exécution après son passage à la Cour martiale, le 25 mars. Pendant la même période, d'autres Congolais, hommes politiques ou simples citoyens, militaires ou civils sont enlevés ou parfois tués devant leurs familles, sans autre forme de procès. Ils ajoutent l'explosion le 4 mars d'un dépôt d'armes à Mpila, qui a fait plus de 300 morts…

Pas de recours de l'UDH-Yuki pour faire annuler le scrutin

Jean-Jacques Serge Yhombi-Opango et Justin Nzoloufoua, respectivement allié politique et directeur de communication de Parfait Kolélas, expliquaient mardi 23 mars dernier à l'envoyé spécial du journal français ''Le Point'', avoir constitué un dossier de recours à la Cour constitutionnelle pour faire annuler le scrutin présidentiel en raison de l'empêchement de leur candidat. Mais, l'institution leur aurait signifié que *«le dossier devait être déposé par le candidat (défunt) en personne»*

Le café de ces jours-ci

Les partisans de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki) sont toujours en quête d'informations après la mort brutale en France des suites *«de la COVID-19»*, de leur leader et ex-candidat à l'élection du 21 mars dernier, Guy-Brice Parfait Kolélas. Les interlocuteurs se retrouvent en petits groupes de cinq, dix ou quinze personnes et discutent à l'infini. Tantôt ils se retrouvent autour d'un individu qui n'a parfois que son éloquence pour convaincre. La vérité et le mensonge sont déversés dans l'opinion comme des grains de sable. Ainsi certains d'entre eux, l'air sérieux, affirment que *«Macron a convoqué le président Denis Sassou-Nguesso à Paris, exigeant de ce dernier toute la lumière sur le décès de Guy-Brice Parfait Kolélas»*. Comme pour faire passer dans l'opinion la version répandue du décès de leur leader par «empoisonnement». Mais il y a ceux qui n'y croient pas du tout.

ENTREPRENARIAT

Des formations satisfaisantes au Centre Entreprises Développement de Pointe-Noire

Une délégation de l'Union européenne (UE)conduite par son ambassadeur au Congo a effectué le 19 mars 2021, une visite de travail au Centre Entreprises Développement (CED) de Pointe-Noire, un projet d'appui à l'entreprenariat mis en place par l'Institut européen pour le développement de l'entreprenariat (IECD). Raul Mateus Paula s'est intéressé au Programme de renforcement et de mise en réseau des acteurs économiques congolais, et d'appui aux initiatives économiques locales du secteur informel, qui bénéficie d'un financement de l'Union Européenne.

Raul Paula Mateus (Ph. d'arch)

L'objet de la visite de l'ambassadeur de l'UE était de rencontrer les entrepreneurs qui ont été accompagnés par le Centre et de mieux découvrir la réalité des problématiques que rencontrent les entrepreneurs. Mieux, Raul Paula Mateus a découvert les solutions mises en œuvre par le Centre pour permettre aux porteurs de projets, aux primo entrepreneurs et aux acteurs économiques de surmonter les difficultés et développer leurs entreprises.

A cette occasion, Mme Amélie Cabrera, la cheffe du projet Congo Entreprises Développement à l'IECD, a passé en revue les activités du programme et les résultats auxquels le Centre est parvenu. Soit un peu plus de 1500 entrepreneurs et/ou porteurs de projets formés, dont un peu plus de 30% de femmes. Les formations sont très variées, cela va de l'élaboration du business plan à la gestion basique de l'entreprise, le marketing, la recherche de financement, etc. Le tout, grâce à un financement substantiel de l'Union européenne. *«Le partenariat avec l'UE est plutôt excellent.*

La délégation de l'UE en compagnie des animateurs du CED et des entrepreneurs

Au Congo, elle nous accompagne depuis 2014. Nous en sommes au deuxième projet et nous espérons pouvoir continuer ce partenariat extrêmement positif. L'ensemble des porteurs de projets et entrepreneurs sont parfaitement conscients de l'intérêt d'avoir une institution comme l'UE qui nous accompagne. Il faut rappeler que l'UE nous permet de proposer des tarifs de formations très abordables, à bas coûts pour les entrepreneurs. Soit 20.000 F CFA pour 14 mois de formations» précise Mme Amélie Cabrera.

A la fin de leur formation, les apprenants diplômés de ce Centre intègrent un Club d'entrepreneurs où ils échangent leurs expériences au cours du business meeting.

Devant la délégation de l'Union européenne, un échantillon de trois acteurs économiques et primo entrepreneurs ont présenté leurs entreprises et leurs projets, en insistant sur les effets bénéfiques des formations qu'ils ont reçues au Centre Congo Entreprises Développement. *«C'est un Centre qui fait un excellent travail; je suis ravi de voir les résultats obtenus et c'est avec plaisir que nous poursuivons ce partenariat»*, a dit Raul Paula Mateus, satisfait de ce centre.

Jean BANZOUZI MALONGA

Qui me répondra?

Est-ce que la pandémie du coronavirus et ses effroyables conséquences amènent les Congolais à prendre conscience des enjeux de la santé?

M.J (Bacongo, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU CONGO (AERCO)

Maya-Maya et Antonio Agostinho Neto enfin aux normes sanitaires

Dans le cadre du programme *«Airport Health Accreditation»*, le Conseil international des aéroports (Airport Council International, ACI) a attribué, une certification sanitaire aux aéroports Maya-Maya de Brazzaville et Antonio Agostinho Neto de Pointe-Noire gérés par la société Aéroports du Congo (AERCO), après avoir évalué les mesures mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19. Daniel Lefebvre, directeur général de l'AERCO, a présenté mercredi 24 mars 2021 les deux certifications sanitaires à Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande

Daniel Lefebvre et Ingrid Olga Ebouka-Babackas présentant les accréditations

Le certificat Airport Health Accreditation (AHA) confirme la mise en œuvre réussie par les aéroports Maya-Maya et Antonio Agostinho Neto de mesures de santé et de sécurité efficaces conformément aux recommandations de l'équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART). Cette certification atteste de la pertinence et de l'efficacité des mesures édictées par le Gouvernement de la République du Congo pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19. Elle confirme également l'engagement du gestionnaire des aéroports à offrir aux passagers et aux employés un séjour en toute sécurité dans les deux plateformes aéroportuaires.

Pour lutter contre la propagation de la pandémie au Congo, a rappelé Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, le Gouvernement avait décidé de fermer les frontières aériennes à la fin du mois de mars 2020 et de les ouvrir le 24 août avec la reprise des vols internationaux. Pour se faire, *«il a fallu mettre en place un dispositif qui a permis à tous les acteurs de se retrouver et de décider qu'elles seraient les meilleures pratiques en la matière afin que la pandémie ne rentre pas dans notre pays. Ces certificats sont la reconnaissance de l'excellence du travail qui a été fait par les membres du Gouvernement impliqués sous l'impulsion du Premier ministre et aussi de la mise en œuvre par le concessionnaire AERCO de tout ce dispositif»*, a-t-elle précisé.

Pendant la séance de travail

Toutes les zones et les processus passagers ont été pris en compte y compris les zones d'entrée et de sortie, les comptoirs d'enregistrement, les points de contrôle de sécurité, les portes d'embarquement des passagers, les salons, les unités de restauration, les ponts d'embarquement des passagers, les escaliers mécaniques, les ascenseurs, les contrôles d'entrée et la récupération des bagages.

A travers ces certificats, la population congolaise et tous les passagers qui décideraient de venir au Congo en utilisant l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville ou l'aéroport international Antonio Agostinho Neto de Pointe-Noire, sont rassurés que le dispositif de lutte contre la pandémie est efficace et a été apprécié par l'Organisation internationale indépendante chargée d'évaluer ce dispositif, a poursuivi la ministre des Transports.

«Nous devons continuer de travailler dans ce sens parce qu'au-delà des passagers qui viennent et qui partent, il y a le personnel qui travaille dans les deux aéroports internationaux, qui eux aussi sont assurés. Il faut reconnaître qu'un travail permanent est fait au niveau des aéroports internationaux par le concessionnaire sous le contrôle du Gouvernement», a-t-elle indiqué.

Daniel Lefebvre, de son côté, a affirmé que l'équipe de l'AERCO travaille pour sécuriser les passagers et le personnel.

Aybienevie N'KOUKA-KOUIDISSA

MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE

Moderniser les conditions de travail pour atteindre les résultats souhaités

Le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale, a procédé à la remise d'un lot de matériel essentiellement informatique au ministère du Plan, de la statistique, de l'intégration régionale. Le lot de ce matériel a été réceptionné par Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet de la ministre du Plan, à Brazzaville, mardi 23 mars 2021, en présence de ses collaborateurs et des membres de la coordination du PRISP.

Ferdinand Sosthène Likouka réceptionnant un ordinateur

Le lot du matériel informatique remis était composé, entre autres, d'ordinateurs, de photocopieurs, de tableau effaçable, d'onduleurs, de vidéo projecteur, d'antivirus, des rouleaux de câble, et des rallonges. Cette dotation qui va accompagner des changements dans l'organisation et l'amélioration des conditions de travail de ce département ministériel, a une valeur de 74 millions 585 mille 960 francs CFA.

«Le PRISP, par ce geste, vient de renforcer l'administration en charge de la planification et des transports. L'acquisition de ce matériel informatique a répondu à l'exécution des besoins exprimés par la direction des systèmes d'information du ministère», a indiqué Ferdinand Sosthène Likouka.

Réception d'un matériel de réseau par un collaborateur

Le directeur de cabinet a promis de faire bon usage de ce matériel. Il a invité ses collaborateurs à son utilisation efficiente.

Pour le PRISP, son matériel était inscrit dans le plan de travail et du budget annuel 2020. Il devrait contribuer au renforcement de la gestion des dépenses publiques.

Philippe BANZ

MADAGASCAR

L'ex-Président Didier Ratsiraka décédé à l'âge de 84 ans

L'ancien Président malgache, Didier-Ignace Ratsiraka «l'Amiral rouge», est décédé le dimanche 28 mars 2021, à l'âge de 84 ans à Antananarivo. Son inhumation était prévue ce lundi 29 mars. Il avait été hospitalisé en début de semaine officiellement pour «une petite grippe». Il fut Président de Madagascar de 1975 à 1991 puis de 1997 à 2002. Ses idéaux révolutionnaires et la mise en place d'un régime d'inspiration socialiste valurent à cet officier de marine, ancien élève de l'Ecole navale de Brest en France, son surnom.

Didier-Ignace Ratsiraka

La période dite *«de révolution socialiste malgache»,* se caractérise par le non-alignement, un rapprochement avec le Nord-coréen Kim Il-Sung, le dirigisme économique et le repli culturel qui laisse en héritage la «malgachisation» de l'enseignement et du nom des villes, débouchant sur un fiasco politique et économique. Acculant le pays à la faillite, il se tourne vers le Fonds monétaire international, dont il devient le bon élève. En 1991-1992, il est contesté par la population. Il est battu lors des élections de 1993 par Albert Zafy, à qui il adresse les félicitations publiquement avant de s'effacer, une première en Afrique.

En 1995-1996, l'Amiral rouge passe quelques années à Paris pour soigner ses yeux et les troubles cardio-vasculaires de son épouse. En 1997, il revient au pouvoir par les urnes après l'échec de son successeur. En juillet 2002, il s'exile en France pour une seconde fois, à l'issue d'un conflit électoral qui avait duré sept mois avec Marc Ravalomanana, devenu alors Président de la République. En 2003, il est condamné par contumace à dix ans de travaux forcés pour détournement de deniers publics puis à cinq ans de prison ferme pour atteinte à la sûreté de l'Etat. En 2009, ses peines sont annulées. Il était revenu à Madagascar en 2011. Didier Ratsiraka était présent ces dix dernières années sur la scène politique malgache. Il était souvent invité sur différents plateaux des chaînes de télévision pour faire des analyses que certains téléspectateurs trouvaient pertinentes.

Alain-Patrick MASSAMBA

GABON

Les fonctionnaires des régies financières en grève

Le travail a été très perturbé lundi 22 mars 2021 dans les services des impôts, de la douane et au Trésor public du Gabon. «Pas d'argent, pas de travail», avait décidé vendredi 19 mars la Fédération des collecteurs des régies financières (FECOREFI).

Les grévistes pendant la manifestation

Ils réclament le paiement de la prime de performance budgétaire que le gouvernement refuse de verser parce que, selon lui, le rendement de ces agents a été en deçà des attentes. Les collecteurs d'impôts ont décidé d'engager un bras de fer.

«Par ces temps de Covid-19, frappant durement notre panier de la ménagère, il serait intelligent de se confiner chez soi…» C'est ce mot d'ordre que la fédération a donné vendredi à ses adhérents. Elle demande à tous les agents de ne plus venir au travail tant que le gouvernement ne paye pas la prime de performance budgétaire du mois de février.

Début mars, les agents de la douane, du Trésor public, des hydrocarbures et des impôts attendaient le versement de cette prime qui fait d'eux les fonctionnaires les plus choyés de la République. A leur surprise, le gouvernement a notifié qu'en vertu d'un nouveau décret fixant les conditions d'attribution de cette prime, il était impossible de la verser, car les objectifs n'ont pas été atteints.

Colère des agents qui ont décidé de tout arrêter. La réaction du gouvernement, qui table sur le travail des collecteurs d'impôts et taxes pour renflouer ses caisses, ne s'est pas fait attendre. Une première rencontre a eu lieu vendredi entre les deux parties. Mais aucun accord n'a été trouvé.

Gaule D'AMBERT

KENYA

Pour une fermeture des camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma

Le Kenya abrite deux immenses camps de réfugiés sur son territoire. Il s'agit des sites de Dadaab et de Kakuma qui comptent plus de 500.000 réfugiés, principalement somaliens pour le premier et sud-soudanais pour le second. Dans une annonce faite récemment et qui inquiète, mais dont l'application s'annonce complexe, les autorités de ce pays d'Afrique de l'Est demandent la fermeture de ces deux immenses camps de réfugiés au Kenya pour des raisons sécuritaires.

Le Camp des réfugiés de Dadaad

Quatorze jours ont été donnés aux humanitaires par le ministère de l'Intérieur de ce pays pour établir un calendrier de fermeture. Dans une déclaration faite à ce sujet, il ressort *«qu'il n'y avait plus de place pour les négociations»* et que le gouvernement avait *«l'obligation de protéger le Kenya»,* citant des attaques terroristes planifiées depuis les camps. Le Kenya cherche à fermer Dadaab, ce camp situé près de la Somalie depuis 2016, et ce au moins pour la troisième fois. Dans un premier temps, la justice avait estimé que Nairobi ne pouvait pas contraindre les réfugiés à rentrer. Puis, en 2019, c'est la diplomatie qui avait joué.

Selon un connaisseur, *«les pays donateurs avaient fait pression, mettant en jeu des aides dont le pays bénéficie. Le gouvernement avait touché des millions de dollars de soutien, pour avoir respecté ce verdict».*

Cette nouvelle tentative paraît pour un certain nombre de personnes comme un moyen de pression sur la Somalie, pays dont les relations sont très tendues avec le Kenya.

Le site de Kakuma qui est aussi concerné est en majorité peuplé de Sud-Soudanais et l'argument sécuritaire est mis en exergue.

D'après les observateurs, le démantèlement de ces camps s'annonce comme une tâche titanesque, à la fois logistique et humaine. Un grand nombre de réfugiés sont nés au Kenya ou y ont fondé une famille. En outre, les conditions de retour au Soudan du Sud et en Somalie ne sont pas du tout réunies.

A.-P. MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Anicet-Georges Dologuélé empêché de quitter le pays

Il souhaitait se rendre en France pour des problèmes de santé, selon son porte-parole, l'opposant Anicet-Georges Dologuélé, arrivé deuxième à la dernière élection présidentielle, n'a pas pu effectuer son voyage. Les autorités de Bangui évoquent de *«nouvelles mesures» prises dans le cadre de l'état d'urgence et des enquêtes en cours sur les liens entre les rebelles de la CPC et «certaines personnalités politiques»*. Sachant que son ancien allié François Bozizé a officiellement renoncé à diriger son parti le Kwa na Kwa, pour prendre la tête de la rébellion qui veut démettre l'actuel président Faustin Archange Touadéra et les institutions en place.

Anicet-Georges Dologuélé

Selon, le porte-parole du gouvernement Ange-Maxime Kazagui, si Anicet-Georges Dologuélé s'est vu refuser le droit d'embarquer mercredi dernier, c'est faute d'avoir pu fournir une autorisation de sortie du territoire délivrée par le ministère de la Sécurité. Elle est obligatoire désormais, dit-il, dans le cadre de l'état d'urgence et des enquêtes en cours sur la tentative de coup d'État lancée en décembre par les rebelles de la CPC.

Une enquête est-elle ouverte directement contre Anicet-Georges Dologuélé? *«Non»*, répond le porte-parole, il s'agit bien selon lui d'une mesure générale. Une mesure *«illégale»*, répond Christian Gazam Betty, porte-parole d'Anicet-Georges Dologuélé. Il dénonce une dérive de l'état d'urgence et déplore que l'opposant n'ait été informé de cette nouvelle mesure que la veille par voie diplomatique.

«On ne peut pas décréter qu'à cause d'une enquête générale, tout le monde est bloqué. Et lorsque des dispositions de cette nature sont prises, il appartient à l'autorité suprême de notifier les institutions», en l'occurrence l'Assemblée nationale, estime le porte-parole, Anicet-Georges Dologuélé étant député. *«Par ailleurs, assure Christian Gazam Betty, à aucun moment la justice n'a saisi l'Assemblée nationale pour demander une potentielle levée de son immunité parlementaire pour qu'il soit entendu par rapport à une enquête. A cause de l'état d'urgence, le président aurait donc tout le droit de décider de la libre circulation des personnes dans le pays? Non. Ce n'est pas le cas».*

Le porte-parole déplore une mesure *«humiliante»,* contradictoire selon la volonté affichée par le président d'organiser sous peu un dialogue républicain dans le pays.

G. D'AMBERT

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DIMANCHE DES RAMEAUX

Demander la grâce de se laisser étonner par le Christ

En ce début de Semaine Sainte, inaugurée par le dimanche des Rameaux et de la Passion, le Pape François invite les fidèles à lever les yeux vers la Croix pour recevoir la grâce de l'étonnement. Sans elle, la vie chrétienne devient sourde, incapable de s'émouvoir de l'amour gratuit et inouï de Dieu.

Passer de la joie d'accueillir Jésus qui entre à Jérusalem à la douleur de le voir condamné et crucifié: la liturgie des Rameaux nous place chaque année devant cet étonnant paradoxe, incarné d'ailleurs par l'attitude de la foule. *«Ces personnes suivaient plus une image du Messie que le Messie. Ils admiraient Jésus mais ils n'étaient pas prêts à se laisser étonner par lui»*, analyse le Pape qui distingue précisément l'admiration, à la recherche de ses propres goûts et attentes, de l'étonnement, ouvert à la nouveauté. Or l'admiration ne change pas le cœur, elle ne suffit pas. Décider de suivre le Christ implique nécessairement de passer de l'admiration à l'étonnement.

Jésus étonne par son choix de l'anéantissement; c'est en prenant la voie de l'humiliation qu'il parvient à la gloire. *«Cela étonne: voir le Tout-Puissant réduit à rien (…), voir le Roi des rois avoir pour trône une potence. Voir le Dieu de l'Univers dépouillé de tout. (…) Pourquoi toute cette humiliation? Pourquoi, Seigneur, t'es-tu laissé faire tout cela?» «Pour toucher jusqu'au fond notre réalité humaine, pour traverser toute notre existence, tout notre mal»*. Le Christ *«monte sur la croix pour descendre dans notre souffrance»*, pour éprouver nos états d'âme, expérimenter dans sa chair nos plus criantes contradictions et nos fragilités les plus honteuses afin de les transformer, explique encore le Pape François.

L'étonnement est une grâce à demander, car sans cela, la vie chrétienne devient *«grisâtre»*, *«sourde»*, incapable de sentir la merveille de la grâce, de goûter la saveur du Pain de vie, de voir la beauté des frères et le don de la création.

«En cette Semaine Sainte, levons les yeux vers la croix pour recevoir la grâce de l'étonnement. Saint François d'Assise, en regardant le Crucifié, était surpris que ses frères ne pleuraient pas. Et nous, réussissons-nous encore à nous laisser émouvoir par l'amour de Dieu?

Le Pape François en procession à la messe des Rameaux

Pourquoi ne savons-nous plus nous étonner devant lui? Peut-être parce que notre foi a été usée par l'habitude. Peut-être parce que nous restons enfermés dans nos regrets et nous nous laissons paralyser par nos insatisfactions. (…) Derrière ces "peut-être" y-a-t-il le fait que nous ne sommes pas ouverts au don de l'Esprit, qui est celui qui nous donne la grâce de l'étonnement.»

En se laissant étonner par Jésus, l'on retourne à la vie, et l'on découvre que sa grandeur réside dans la certitude de se savoir aimés et dans la beauté d'aimer à son tour. *«Avec la grâce de l'étonnement nous comprenons qu'en accueillant celui qui est rejeté, (…) nous aimons Jésus»*, résume le Pape François.

«Aujourd'hui Dieu étonne encore notre esprit et notre cœur. Laissons cet étonnement nous envahir, regardons le Crucifié et disons nous aussi: "Tu es vraiment le Fils de Dieu. Tu es mon Dieu».

A travers le monde, dimanche des Rameaux a été célébré. De même, au Congo et notamment dans l'archidiocèse de Brazzaville, où Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a présidé une célébration eucharistique, dimanche 28 mars 2021, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, avec un échantillon d'enfants et de jeunes venus de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'OYO (ARCHIDIOCESE D'OWANDO)

Denis Sassou-Nguesso a rendu grâce à Dieu pour sa réélection

Après avoir été déclaré vainqueur de la récente élection présidentielle, Denis Sassou Nguesso s'est rendu vendredi 26 mars 2021 à Oyo sa ville natale, en compagnie de son épouse Antoinette. Le lendemain samedi, le couple a participé à une messe en l'église Notre-Dame de l'Assomption marquant le 40e jour du rappel à Dieu du colonel Gilbert Ibobi, directeur du protocole présidentiel décédé à Paris, en France, le 27 janvier 2021 et inhumé à Edou. Au cours de cette célébration, le président réélu a rendu grâce à Dieu pour sa victoire selon les résultats provisoires l'ayant crédité de 88,57% de suffrages.

L'abbé Gervais Protais Yombo échangeant avec M. et Mme Sassou Nguesso

Cette célébration eucharistique présidée par l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a connu la participation d'autres prêtres parmi lesquels l'abbé Carlos Mbambi du diocèse de Cabinda, en Angola en mission à Pointe-Noire, l'abbé Igor Ondouma, curé de la paroisse de Bokoma située dans la partie fluviale de l'archidiocèse d'Owando, à 300 kilomètres de Mossaka par voie navigable. La messe a été l'occasion de prier pour d'autres défunts de la famille dont Emilienne Okemba qui a rejoint la maison du Père trois jours avant le colonel Ibobi.

Elle a réuni des membres du Gouvernement, ceux du cabinet présidentiel, les autorités des départements de la Cuvette et des Plateaux ainsi que celles du district et de la commune d'Oyo, les membres de l'Organisation des jeunes d'Ilanga, Ngouené et Edou (OJINE), une association féminine regroupant les épouses des

(Suite en page 9)

Office Notarial
Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
146 avenue du Mury Plateau-ville
Immeuble Kennys «Lord Ganesh», 4ème étage
B.P.: 13152, Brazzaville, République du Congo
Contact: +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

«ELITE NETWORK» S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siege social: sis au numéro 39 de la rue Nkoua Edouard, quartier La Base,
Arrondissement 7 Mfilou
Brazzaville (République du Congo)
RCCM: B13-00126

CONSTITUTION

Il a été constitué une société commerciale suivant acte notariée du trois mars deux mille vingt et un, reçu par Maitre Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire, titulaire d'un office à Brazzaville : enregistré le quatre mars deux mille vingt et un à la recette des impôts de Bacongo , folio 040/04 N° 300, présentant les caractéristiques suivantes:
Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Dénomination sociale: «ELITE NETWORK»
Capital social: 1.000.000 Francs CFA en cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune numérotée de un (1) à cent (100), entièrement souscrites et libérées.
Objet social :
- Le conseil technique et fonctionnel destinés à la finance de marchés aux banques et aux assurances, notamment autour des progiciels financiers et des problématiques mathématiques et financière qu'ils englobent;
- Le conseil et l'expertise en système d'information;
- Les prestations de services spécialisés dans le domaine et de l'audit des systèmes d'information et des infrastructures informatiques;
- L'accompagnement dans la réalisation de projet;
- La revente de matériels informatique et de logiciels;
- La vente de solutions intégrées et d'intégrations forfaitisées;
- Le développement de logiciels;
- La formation dans tous ces domaines;
- Multi services dans tous les secteurs.
Siege social: sis au numéro 39 de la rue Nkoua Edouard, quartier La Base, Arrondissement 7 Mfilou (Brazzaville République)
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM
Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscriptions et versements, dressée par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du trois mars deux mille vingt et un, à la recette des impôts de Bacongo, folio 040/2, N° 298, le souscripteur des parts de la société a libéré en intégralité les parts sociales.
Dépôt au Greffe: RCCM N° B13-00126 du 09/03/2021
Gérant: Monsieur Wilfrand Fabrice PALA BAKIKOUNA

Pour insertion légale

Office Notarial
Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
146 avenue du Mury Plateau-ville
Immeuble Kennys «Lord Ganesh», 4ème étage
B.P.: 13152, Brazzaville, République du Congo
Contact: +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

«LISANGA » S.A.R.L.U
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siège Social: 229, rue Jeanne Vialle, Bacongo
Brazzaville République du Congo
RCCM: B13-00106

CONSTITUTION

Il a été constitué le quinze février deux mille vingt et un, conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «LISANGA» S.A.R.L.U., dont les statuts reçu le même jour par Maitre Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, ont été enregistrés à Brazzaville à la recette des impôts de Bacongo, le 18 février 2021, Folio 030/9, N°190.
Capital social: Il est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique.
Objet social:
• Prestations de conseil et accompagnement opérationnel auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, en matière de relations publiques et de communications;
• Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information et de communication, de la conception à la mise en œuvre;
• Coaching personnalisé, les services de formation.
Et généralement, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.
Siège social: 229, rue Jeanne Vialle, quartier Bacongo, Arrondissement 2, Brazzaville (République du Congo).
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM.
Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, dressée par le Notaire soussigné à la même date et enregistrée le même jour à Brazzaville, EDT-Bacongo, sous Folio 030/9, N°190, l'Associé Unique a libéré intégralement les parts sociales.
Dépôt au Greffe: CG/BZV/21 B 13-00106 du 25/02/2021
Gérante: Mme Isis OSSEBI IYOLO.

Pour insertion Légale

RÉFLEXION

Le carême et le pardon: temps de conversion pour notre identité chrétienne (Mt 18.21)

Frères et sœurs, nous sommes au temps fort et de l'engagement du Carême. C'est un temps favorable où l'Église, dans sa pédagogie maternelle, nous exhorte à écouter et à méditer la Parole de Dieu, à prier et à jeûner pour nous ouvrir à Dieu et aux autres, nos frères. En fait, la vie en société nous amène à vivre avec les autres, nous nous rencontrons et nous nous heurtons en même temps. Dans ce contexte, certaines de nos erreurs blessent et marquent profondément la vie des autres.

Abbé Rodrigue Didace Ngassaki

Par conséquent, apparaissent des mauvaises humeurs. Nous avons vu des amis de longue date qui ne sont plus capables de se parler. Nous avons vu aussi des frères et sœurs qui étaient en harmonie qui, soudainement ne se parlent plus. Nous avons également vu des couples qui se sont séparés après de longues années de mariage, pleins de rage, et qui vont devant les tribunaux du monde entier, se regardent en chiens de faïence; des familles, nous l'avons vu, détruites par la haine qui se perpétue d'une génération à l'autre, malheureusement les vengeances interminables existent.

Nous avons même vu des frères qui, devant le cercueil d'un parent mort, s'éviter, ils ne se saluent même pas à l'église ou à la morgue ou encore au cimetière; certains ne se présentent même pas parce qu'ils gardent de vieilles rancunes. Dans certains cas, lorsque nous sommes blessés, abandonnés par les enfants, et subissant du mal, lorsque nous sommes confrontés à un licenciement injuste ou à des situations similaires, nous sommes partagés entre le désir de vengeance et celui du pardon; en tout cas, il n'est pas facile de pardonner.

Tout cela arrive parce que nous sommes tellement égoïstes, attachés à la vengeance, c'est-à-dire à une justice de bricolage, une self-justice. Ce mal semble avoir raison de l'amour et du pardon. De plus, il nous est difficile de pardonner humainement, surtout lorsque la personne qui commet ne nous montre même pas le moindre signe de repenti; dans ce cas, nous disons: je te le ferai payer! Au contraire, on pourrait pardonner, je dirais: on doit même pardonner! Cependant, pardonner demande beaucoup de courage, de temps et d'humilité. Dans le passage de l'Évangile selon saint Matthieu, l'apôtre Pierre demande à Jésus: *«Seigneur, si mon frère commet des péchés contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner? Jusqu'à sept fois»* (Mt 18,21)?

Pierre, dans cette question, sait qu'il doit pardonner mais il ne sait pas combien de fois il doit le faire. Pour le chrétien, pardonner n'est pas optionnel mais un devoir qui vient de l'évangile. Dans le judaïsme contemporain de Jésus, même les Rabbins conseillaient de pardonner mais pas plus de 3 fois. Par contre, Pierre en pardonnant jusqu'à 7 fois, il fait un calcul et se croit déjà généreux, car pardonner 7 fois à son frère ou sa sœur; c'est pas mal et enfin, il doit y avoir une limite à chaque chose. Mais c'est au Seigneur de clarifier les choses. Ce calcul de Pierre ne satisfait pas Jésus. La réponse de Jésus, soixante-dix fois sept, c'est une façon de parler qui élimine les limites et les calculs humains. De cette façon, Jésus a une bonne occasion pour évangéliser les apôtres et nous qui sommes son Église au sujet du pardon.

Le chiffre 7 est le chiffre symbolique de la perfection. Pardonner 70 fois 7 signifie pardonner complètement et parfaitement. Ce n'est pas ce que nous entendons souvent: Père, je lui ai pardonné, mais qu'il reste chez lui et qu'il ne vienne pas chez. C'est donc le chacun pour soi. En fait, c'est pardonner avec les lèvres et non avec le cœur. Ce n'est pas le pardon que Jésus veut, ce n'est pardonner de cette façon, c'est pardonner du bout des lèvres; ce n'est pas pardonner. Ce n'est pas le pardon que Jésus a enseigné à ses disciples. Au contraire, nous devons utiliser le pardon pour ouvrir à nous-mêmes et à l'autre une possibilité d'aimer, de vivre et de pouvoir marcher ensemble, afin d'éviter les divisions inutiles, car les divisions sont contraires à la volonté de Dieu qui consiste à rassembler les hommes et les femmes en une même famille.

La condition essentielle pour que la communauté chrétienne puisse aller de l'avant est que le pardon n'ait pas de limites...

Le pardon est tellement essentiel à la vie chrétienne qu'on ne peut s'en passer. Par conséquent, le Seigneur dit à celui qui va à l'église: *«Si donc tu vas offrir ton offrande sur l'autel et que là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis viens offrir ton offrande»* (Mt 5, 23-24).

L'offrande était vraisemblablement le sacrifice d'un animal. Et pour l'offrir, tout homme était autorisé à entrer dans la cour des prêtres où se trouvait l'autel. L'instruction donnée par Jésus - d'interrompre cet acte solennel - indique l'importance de cette exigence. Cette parole de Jésus signifie que lorsque tu es convaincu que tu as raison et que ton frère a tort, prends l'initiative, toi qui penses avoir raison, va et tends la main à ton frère pour faire la paix. Car *«heureux les artisans de paix, car ils seront appelés enfants de Dieu»* (Mt 5,9). Les artisans de la paix sont ceux qui luttent pour la paix car notre monde est malheureusement caractérisé par des conflits et des rivalités. Un artisan de la paix n'est pas seulement celui qui va arrêter la guerre, mais il est aussi et surtout celui qui travaille en amont et crée les conditions pour qu'il n'y ait jamais de guerre. Le faiseur de paix est celui qui sait tendre l'autre joue (Lc 6,29) pour arrêter la chaîne de la haine et de la violence. Cette non-violence n'est pas une simple tactique, mais c'est un comportement digne de celui qui reconnaît la puissance de l'amour de Dieu.

Le frère à pardonner, c'est tout homme, chaque homme avec qui nous nous sommes disputés et avons rompu les ponts. Notre bien-aimé, le Saint-Père, le Pape François, a évoqué à plusieurs reprises la nécessité de construire des ponts et non des murs, de dialoguer et de s'engager courageusement dans la réconciliation. Cependant, même si nous avons vécu des choses horribles, nous ne pouvons pas rendre le mal pour le mal, car nous ne devons pas agir comme ceux qui font le mal, nous devons au contraire vaincre le mal en faisant le bien (Rm 12,17-21), en donnant le pardon; et prier comme Jésus: pardonne-leur père, car ils ne savent pas ce qu'ils font (Luc 23,34). Le but du pardon est de rapprocher, de rassembler ce qui était divisé, séparé, de remettre ou plutôt de rétablir le lien. Pardonner n'est pas une faiblesse en soi, au contraire, cela vient de Dieu! Le pardon fait partie du pouvoir réservé à Dieu et exercé par Jésus dans l'exercice de son ministère (Mc 2,5-11).

En effet, Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique: *«Prends courage, mon fils, tes péchés sont pardonnés»*. Alors quelques-uns des scribes se dirent en eux-mêmes: *«Cet homme blasphème.»* Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit: *«Pourquoi avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs?»* Car qu'est-ce qui est le plus facile, de dire: *«Tes péchés sont pardonnés»*, ou de dire: *«Lève-toi et marche»*? Mais afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de pardonner les péchés: dit-il alors au paralytique: *«Lève-toi, prends ton lit et va dans ta maison»*. Il s'est levé et est allé dans sa maison. Quand la foule vit cela, elle fut saisie de crainte et glorifia Dieu, qui a donné aux hommes un tel pouvoir (Mt 9,2-8).

L'étonnement de la foule et le scandale des scribes ne sont pas tant dus à la guérison qu'au pouvoir qu'a Jésus de pardonner les péchés. Jésus accomplit ainsi la prophétie d'Ezéchiel:

Je vous aspergerai d'eau pure et vous serez purifiés; je vous purifierai de toutes vos impuretés et de toutes vos idoles; je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de vous le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je vous ferai vivre selon mes lois (Ez 36, 25-27).

Ce pouvoir de pardonner les péchés, Jésus l'a transmis à l'Église. Humainement et juridiquement, le pardon n'est pas justifié. Mais pour les disciples de Jésus, la mesure du pardon, c'est de pardonner sans mesure! Exactement, pardonner 70 fois 7, est un défi car il faut pardonner continuellement. Jésus ne dit pas que pour certains c'est facile de pardonner. Il est vrai que le pardon n'est pas naturel ni automatique. Cependant, il peut être enseigné et on peut apprendre à pardonner, et avec la grâce de Dieu, l'homme arrive au pardon.

Il est probable que Mathieu ait inséré la parabole du serviteur impitoyable pour illustrer la difficulté de pardonner. En effet, un homme qui s'est vu pardonner une dette énorme parce qu'il a plaidé auprès de son maître. Aussitôt pardonné, il devient intransigeant envers son compagnon qui lui doit une petite somme d'argent. Il faut souligner que le débiteur ne demandait pas que la dette soit remise. Mais il avait dit à son maître: sois patient avec moi et je te paierai tout. La réponse du roi, n'est pas de retarder le paiement, mais d'annuler carrément et simplement toute la dette, le serviteur ne s'y attendait pas. Ce comportement du maître est la magnanimité. Cette vertu nous fait dire que le roi a du cœur; il est allé au-delà de ce que le serviteur débiteur avait demandé. Le roi avait déjà ordonné qu'il soit vendu avec sa femme, ses enfants et tout ce qu'il possédait (v. 25). Cependant, en voyant les gestes du serviteur et la façon dont il le suppliait: se jeter par terre, se prosterner devant lui, en disant: sois patient avec moi et je te paierai tout; le roi changea sa décision par compassion.

Chers frères et sœurs, nous sommes tous débiteurs, nous sommes tous insolvables; la dette de la grande somme envers le roi, c'est la dette que chacun d'entre nous, a envers le Seigneur, et la petite somme, c'est la dette entre l'homme et son semblable. Par conséquent, comme nous avons été pardonnés par Dieu dans le Christ, nous devons être capables de compassion pour la misère des autres. Nous devons nous rappeler que notre prochain est notre compagnon au service du même maître à nous tous, Dieu. Le saint pape Jean-Paul II, reprenant les enseignements de son prédécesseur saint Paul VI, a déclaré que: *«Jean-Paul II a repris les enseignements de son prédécesseur en disant que la «civilisation de l'amour» était le but vers lequel devaient tendre tous les efforts dans le domaine social et culturel comme dans le domaine économique et politique, ce but ne sera jamais atteint tant que, dans nos conceptions et nos réalisations concernant le domaine large et complexe de la vie en commun, nous nous en tiendrons au principe «œil pour œil dent pour dent» (Mt 5,38).*

(...) Le monde des hommes pourra devenir «toujours plus humain» seulement lorsque nous introduirons, dans tous les rapports réciproques qui modèlent son visage moral, le moment du pardon, si essentiel pour l'évangile. Le pardon atteste qu'est présent dans le monde l'amour plus fort que le péché. En outre, le pardon est la condition première de la réconciliation, non seulement dans les rapports de Dieu avec l'homme, mais aussi dans les relations entre les hommes. Un monde d'où on éliminerait le pardon serait seulement un monde de justice froide et irrespectueuse, au nom de laquelle chacun revendiquerait ses propres droits vis-à-vis de l'autre; ainsi, les égoïsmes de toute espèce qui sommeillent dans l'homme pourraient transformer la vie et la société humaine en un système d'oppression des plus faibles par les plus forts, ou encore en arène d'une lutte permanente des uns contre les autres.

Comme il est difficile de pardonner, pour réussir à pardonner il faut faire un long travail d'intériorité, de cure de soi, de prière. En fait, la prière nous transforme, elle enlève la colère, soutient l'amour, multiplie la joie, donne la force d'arriver au pardon... elle nous aide à aimer les autres malgré leurs erreurs et leurs péchés.

Prière: Seigneur Jésus, dans ce monde déchiré par les conflits et les discordes, je trouve souvent difficile de pardonner et d'oublier le mal reçu. Je me souviens que tu nous avais dit: *«Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux; pardonnez et vous serez pardonnés»*. Libère mon cœur de tout ressentiment et ouvre-le à la réconciliation. Toi qui, sur la Croix as pardonné et prié pour tes bourreaux, donne-moi un amour aussi grand que le tien, afin que je fasse le premier pas vers la réconciliation et la paix.

Frères, prions les uns pour les autres afin que le Seigneur, dans son amour de Père, fasse plier la dureté du cœur de l'homme, qu'il l'ouvre à la réconciliation, que les ennemis s'ouvrent au dialogue, que les adversaires se serrent la main et que les peuples se rencontrent vraiment dans la concorde, afin que la paix éteigne les disputes, que l'amour vainque la haine et que de la vengeance, désarmée par le pardon, triomphent la justice et la paix là où il y a la guerre.

Abbé Rodrigue Didace NGASSAKI

Prêtre de l'archidiocèse d'Owando, administrateur paroissial de Saint Jean Baptiste, professeur des Saintes Ecritures à l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses de Sassari-Tempio-Ampurias Euro-méditerranéen en Italie.

Traduit de l'italien par
l'abbé Rony IBATA MISSATOU

(Suite de la page 8)

natifs des trois localités autour d'Oyo, qui sont toujours présentes en temps de deuil et de joie.

Orientant son exhortation sur les trois vertus théologales (la foi, l'espérance et la charité), l'abbé Gervais Yombo a appelé le peuple de Dieu à vivre cette célébration non sous le signe de l'oubli *«qui ne fait pas partie de la foi catholique qui fait toujours mémoire de la mort et de la résurrection de Jésus Christ»*, mais de la foi *«qui reçoit la vie comme un don de Dieu, l'évangélise, l'éduque, la défend et la célèbre dans l'eucharistie»*. Le prêtre a insisté sur la figure de Dieu comme Seigneur des vivants et des morts, mais aussi sur l'amour de Dieu et du prochain. Il a rappelé qu'*«il est de tradition que la famille célèbre le 40e jour de la disparition d'un être cher. Ce temps symbolise pour le mort le début d'une nouvelle vie qui n'est rien d'autre que la plénitude de la vie éternelle»*.

Le couple présidentiel participant à la messe

Le colonel Ibobi était très attaché au psaume 23: *«Le Seigneur est mon berger, rien ne saurait me manquer»*. C'est ce qu'avaient révélé ses enfants le jour de ses obsèques, soulignant la force d'âme dont avait fait montre pendant l'agonie de leur père qui avait à la bouche le nom de Jésus. Dans leur profession de foi, les enfants Ibobi avaient déclaré: *«Beaucoup d'entre vous diront que nous sommes orphelins de père, mais non! Nous avons eu un père avant notre père, qui est Dieu, celui qui a créé le ciel et la terre»*.

Cette célébration eucharistique a également été une action de grâces pour le bon déroulement de l'élection présidentielle du 21 mars 2021, qui a toutefois été endeuillée par le décès tragique d'un des sept candidats. *«Nous regrettons cependant la tragique disparition du candidat à ce scrutin, le président de l'UDH-YUKI, Guy Brice Parfait Kolélas. Que le Seigneur l'accueille dans son royaume éternel et qu'il bénisse sa famille biologique! Avec les mots du défunt abbé François de Paul Moundanga-Ibeni, on dirait que le Congo a rencontré le Congo au cours de cette élection présidentielle et c'est le Congo qui en a triomphé»*, a dit l'abbé Yombo qui a, à l'instar du roi David, invité le président Sassou à être cet instrument de Dieu pour l'édification de son règne d'amour, de paix, de justice et de prospérité pour son pays, le Congo.

Après la messe, Denis Sassou Nguesso assisté de son épouse, est allé s'incliner devant la tombe de son ancien collaborateur, au cimetière familial *«Kona Kona»*, d'Edou. Il y a, en signe de recueillement, déposé une gerbe de fleurs.

Aristide Ghislain NGOUMA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Anniversaire de la prise de possession canonique de Mgr Milandou

1er avril 2001-1er avril 2021, il y a vingt ans, Mgr Anatole Milandou, prenait possession canonique de son siège épiscopal comme archevêque de Brazzaville.

La rédaction de La Semaine Africaine lui souhaite un joyeux anniversaire.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

OTTO 1 LTD.

Société de droit de Saint Vincent et les Grenadines au capital de 100.00 USD
Siège social: Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent et les Grenadines

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société OTTO 1 LTD, du 24 Février 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 02 Mars 2021, enregistré au domaine et timbres en date du 09 Mars 2021, sous le folio 047/1 N°574, il a été décidé de la fermeture de la succursale OTTO 1 LTD. en République du Congo, et de sa radiation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-R-00203.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Mars 2021.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE
N°_____ /MFB/DGID/DEFFD/IDCHPFBZV-C

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF
A
L'ANNONCE LEGALE N°354/2020/ BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

Au LIEU DE:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
24	19251 du 05-03-18	Sect P11, bloc 52; Plle 8; Sup: 276,15m2	685, RUE SAINTE ANNE	5-BZV	ELENGA Hubert Dieudonné Marcel

LIRE:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
24	20564 du 29-08-19	Sect P11, bloc 52; Plle 8; Sup: 276,15m2	685, RUE SAINTE ANNE	5-BZV	Succession ELENGA Marie Thérèse

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 25 mars 2021
L'Inspecteur Divisionnaire,
Gilbert MBANDZA.

AFRICA
Development Investment Africa

DI Africa (Congo) SA
Rue Mpanzou, Centre-Ville
Pointe-Noire, CONGO
contact@di-africa.com+242 04 063 6397

DI Africa (Congo) SA

Au capital de 20.000.000 F. CFA
Siège social: rue MPANZOU, au marché Plateau, Centre-Ville,
Dans le ressort de Pointe-Noire
CG-PNR-01-2021-B14-00003

«CONSTITUTION»

Par acte sous seing privé, signé en date du quatorze octobre deux mille vingt, une société anonyme a été constituée.

Cet acte sous seing privé, les statuts, et les actes ayant fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, le vingt-sept octobre et deux décembre deux mille vingt, ont été enregistrés à Pointe-Noire en date du seize novembre et le vingt-trois décembre deux mille vingt.

La société anonyme, DI Africa (Congo) a pour objet social:
- La mise à disposition du personnel;
- Le conseil et réalisation des prestations d'études, d'achats, logistiques et services digitaux dans le secteur de l'industrie;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société anonyme a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier en date du huit janvier deux mille vingt sous le numéro CG-PNR-01-2021-B14-00003. La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Madame BAMBAGHA née LOUMA OYANKEE Damema Ornella, de nationalité congolaise, a été nommée en qualité de Directrice générale de la société.

Pour insertion légale,

Cabinet FFA Juridique et fiscal

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°374/2021/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	26776 du 01-02-21	Sect P10, bloc 126 ; Plle 06 ; Sup : 253,00m2	108, RUE ABOLO	5-BZV	ONDELE Marcel
2	26847 du 24-02-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER IWEME	POOL	NZANZURWIMO Augustin
3	22474 du 23-11-20	Sect P11, bloc 99 ; Plle 07 (ex.1600) ; Sup : 436,89m2	1600, RUE BANGANGOULOU	5-BZV	BOREKAMBI Germaine et Enfants ITOUA
4	26814 du 15-02-21	Sect P13B (ex.P13), bloc 35 ; Plle 21 (ex1535) ; Sup : 616,17m2	AVENUE CITE DES 17 (MOUKONDO)	4-BZV	AL-SHEHABI KHALED ALI NASSER
5	26709 du 26-01-21	Sect P5 , bloc 3 ; Plle 4 (ex. 6) ; Sup : 399,19m2	95, RUE MASSOUKOU	4-BZV	ZENG Jiane
6	22440 du 17-11-20	Sect P6, bloc 14 ; Plle 02 ; Sup : 359,49m2	4, RUE BANGANGOULOU	5-BZV	FOFANA Bakaye
7	21953 du 05-08-20	Sect P10, bloc 98 ; Plle 02 (ex 98bis) ; Sup : 224,91m2	98BIS, RUE MANGUENGUENGUE	5-BZV	MAKOKA Pascal
8	16099 du 16-02-17	Sect P8, bloc 168 ; Plle 5 ; Sup : 322,34m2	85, RUE GAMBOMA	4-BZV	ADEDJOUMA IBILOLA FAOUSSATH Vincia
9	20860 du 11-10-19	Sect P9, bloc 59 ; Plle 05 (ex 35) ; Sup : 247,80m2	35, RUE BALLOYS	5-BZV	OMINGA KOUMOU Jonas
10	20295 du 07-06-19	Sect P7suite (ex.P7), bloc 44 ; Plle 15 (ex.1526) ; Sup : 306,68m2	1526, RUE LOUVAKOU	4-BZV	MOKANA Benoît
11	26830 du 18-02-21	Sect A, bloc - ; Plle 43bis ; Sup : 399,43m2	QUARTIER N°1 KIDONDZOKO (OWANDO)	CUVETTE	Société Congolaise d'Alimentation et des Congelés (SCAC)
12	22394 du 04-11-20	Sect P13, bloc 216 ; Plle 08 ; Sup : 198,15m2	93, RUE MANA	5-BZV	MALONGA Ali Roland Mohamede
13	22525 du 07-12-20	Sect BD2, bloc 30 ; Plle 05 ; Sup : 420,46m2	17, RUE INGOUNA (QUARTIER BIKAROUA)	9-BZV	EBILA Claudia Carinel
14	26815 du 15-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 247,87m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	MITAKO Viateur
15	19766 du 27-05-18	Sect P7, bloc 59 ; Plle 1 ; Sup : 363,05m2	305, RUE VOULA PLATEAU DE 15 ANS	4-BZV	KOUNOUGOUS Paul Edmond
B	26838 du 22-02-21	Sect P2, bloc 34 ; Plle 02 ; Sup : 362,18m2	30, RUE KASSAÏ	3-BZV	AMBETO Philippe Ludovic
17	22606 du 22-12-20	Sect J, bloc 20 ; Plle 01 (ex. J445/V) ; Sup : 224,65m2	J445/V, OCH (CENTRE-VILLE)	3-BZV	EKOUYA OBA Nemrod Lazarel
18	21658 du 12-06-20	Sect P1, bloc 23 ; Plle 4 (ex.43) ; Sup : 500,74m2	43, RUE YAKOMAS	3-BZV	MBOURANGON Donatien Désiré
19	26833 du 19-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 374,23m2	6, RUE NDINGA (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	LOSSA Inès Doloress
20	16376 du 27-04-17	Sect -, bloc - ; Plle 9 ; Sup : 380,00m2	IGNIE	POOL	ELENGA OBAT NZENGUET
21	26703 du 26-01-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.131,63m2	KINTELE	POOL	OWOBI-OKARI
22	16375 du 27-04-17	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 13.682,35m2	IGNIE	POOL	ELENGA OBAT NZENGUET
23	16374 du 27-04-17	Sect -, bloc - ; Plles 2, 3 et 4 ; Sup : 1.200,00m2	IGNIE	POOL	ELENGA OBAT NZENGUET
24	26801 du 08-02-21	Sect AT, bloc 9 ; Plle 52 ; Sup : 202,00m2	5, RUE NIABIA JEAN MARIE	4-BZV	PEYA Jean Brice
25	26867 du 01-03-21	Sect P15, bloc 109 ; Plle 6 ; Sup : 212,28m2	24BIS, RUE MALOUKOU	6-BZV	YOLI Marceline
26	21369 du 25-02-20	Sect P6, bloc 1 ; Plle 8 ; Sup : 349,31m2	168BIS, RUE DJAMBALA	5-BZV	SONGA née NZITOUKOULOU Suzanne
27	21706 du 16-06-20	Sect P10, bloc 8 ; Plle 14 ; Sup : 512,21m2	63, RUE LOUKOUO	5-BZV	PEBOU Anicet Eloge Landry
28	26768 du 28-01-21	Sect P8, bloc 33 ; Plle 2 ; Sup : 361,72m2	38, RUE ABOLO	4-BZV	KINI Ghislain Gérard
29	22218 du 05-10-20	Sect P5, bloc 115 ; Plle 2 ; Sup : 199,70m2	65, RUE LOUINGUI	4-BZV	CAMARA Cheick Oumar
30	22409 du 09-11-20	Sect P16B , bloc 56 ; Plle 7bis ; Sup : 200,71m2	103, RUE OKOULOU MBIE	6-BZV	PEA Darol Aymard
31	26862 du 25-02-21	Sect P7, bloc 40 (ex.41) ; Plle 21 (ex.13) ; Sup : 391,40m2	37, AVENUE DES TROIS MARTYRS	4-BZV	Société LE PERIDOT Sarl
32	26859 du 25-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.222,08m2	QUARTIER UNIVERSITE DSN	POOL	EBENGA Vianney de Wenceslas et AKIERA Nyvia Faïda
33	26731 du 21-01-21	Sect P9, bloc 48 ; Plle 05 (ex.4) ; Sup : 370,47m2	8, RUE CAMPEMENT	5-BZV	MBOU Christophe
34	22577 du 16-12-20	Sect AT2, bloc 55 ; Plle 8 ; Sup : 574,79m2	1, RUE KOUSSOUASSISSA (LA BASE)	7-BZV	MPIOULIA Raphaël
35	26779 du 01-02-21	Sect P13B (exP13), bloc 115 ; Plle 06 (ex.P13-128/V); Sup: 180,22m2	LOGEMENT P13-428/V (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	TABAKA MORAKAMBA Lidia Eve Jocelyne
36	22572 du 15-12-20	Sect CB, bloc 15 ; Plle 1 ; Sup : 406,92m2	07, RUE NGOUANI	9-BZV	GANTSIALA KAKONDO Irène
37	26775 du 01-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.070,18m2	RUE NDONGA MOKANA (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	ATIPOT ADOUA Sylvie Roliane
38	26890 du 09-03-21	Sect P2, bloc 41 ; Plle 03 ; Sup : 341,94m2	44, RUE HAOUSSAS	3-BZV	LEMBIROU Aminata
39	26803 du 10-02-21	Sect P8, bloc 30 ; Plle 13 (ex 14) ; Sup : 354,13m2	7, RUE KIMBOTO	4-BZV	MALANDA SAMBA Rodrigue Charles
40	26902 du 12-03-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.574,52m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	NDZAMBO Yvon André
41	26899 du 12-03-21	Sect P13C (ex P13), bloc 122 (ex L) ; Plle 7 (ex 143) ; Sup : 412,44m2	14, RUE MOUDINDOU MAYOBI	7-BZV	MOUEBELE Joseph
42	26730 du 21-01-21	Sect P8, bloc 143 ; Plle 10 (ex. 14) ; Sup : 456,22m2	107, RUE LAGUE	4-BZV	NANITELAMIO née ANDTOUNGOU Edmonde Jeanne
43	20313 du 14-06-19	Sect AT, bloc 4 ; Plle 15 ; Sup : 402,88m2	RUE SOUNGUI (QUARTIER NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	NKOUSSOU Odile Antoinette
44	26884 du 08-03-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 228,60m2	VILLAGE INONI FALAISE	POOL	AIRTEL CONGO SA
45	26891 du 09-03-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 877,24m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MIEMBA Félix et MIEMBA née OKOUALA Delphine

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 26 mars 2021
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**

DÉBATS DE LA FONDATION NIOSI

Une bonne gestion de l'information participe au développement des nations

Dans le cadre de son programme de débats d'idées, la Fondation Niosi a organisé le 25 mars dernier à l'Institut français du Congo (IFC) une rencontre sur le thème: *«Comment gérer l'information au XXIe siècle»*. Cette rencontre, animée par Marcel Mbaloula, ingénieur statisticien, enseignant à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) et membre de cette Fondation, a été modérée par le Pr Josué Ndamba, membre de la Fondation Niosi.

Une vue partielle de l'assistance

Au cours de ce débat, Marcel Mbaloula a tenté de montrer la place capitale qu'occupe l'information dans la prise de décisions. La société du XXIe siècle est devenue, selon lui, la société du savoir et de l'information. Au cœur de cette mutation sociétale se trouve l'information considérée comme *«ressource stratégique»* aidant à la prise conséquente des décisions stratégiques pour le développement des nations. Le conférencier a mis en relief la portée de l'information dans tous les aspects de la vie. *«Pour ne pas être en marge de la société, il faut maîtriser l'information tant au niveau qualitatif que quantitatif»*, a-t-il déclaré.

L'information est considérée comme un bien marchand, a dit l'orateur, en se référant aux USA qui l'ont compris depuis des décennies.*«On produit aussi les informations pour fragiliser les concurrents. Vous comprenez donc que la problématique de l'information est très complexe. Non seulement nous avons beaucoup d'informations, mais il y a des informations qui sont considérées comme des armes qu'il faut chercher à gérer»*, a dit M. Mbaloula, en s'interrogeant sur la gestion de l'information par les Etats, les grandes institutions et les ONG.

«Il existe plusieurs méthodes, dont la pratique de l'intelligence économique. Celle-ci signifie fournir la bonne information au bon moment et à la bonne personne pour lui permettre de prendre des bonnes décisions, selon Mikhael Porter. Des pays ont développé des systèmes d'intelligence économique et le premier est le Japon. On ne peut conquérir un marché sans informations», a-t-il fait savoir.

Avant de poursuivre que les Etats-Unis depuis l'ère Bill Clinton ont mis en place une structure qui a pour vocation de surveiller l'environnement mondial du point de vue de l'information, cibler les 100 grands projets du monde que veulent développer les autres. L'Allemagne au temps de Bismarck avait aussi mis en place le système d'intelligence économique, la Chine également.

En Afrique, quelques pays ont déjà expérimenté cette pratique: le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et l'Afrique du sud, a-t-il cité.

La pratique de l'intelligence économique fait intervenir la veille stratégique en appliquant un élément appelé PESTEL (Politique économique, socioculturelle, technologique, écologique et légale). *«Ici, nous avons trois types de veille: la veille gouvernementale, la veille par les acteurs de la société civile et la veille dans l'entreprise. Cette veille recherche des opportunités mais aussi des menaces. Par exemple un Etat qui décide de l'augmentation de la fiscalité, c'est une menace pour l'entreprise. Mais, l'entreprise pourra voir dans d'autres pays comment ça se passe; si ailleurs la fiscalité est très faible, elle pourra choisir d'investir là-bas. Je prends un exemple clair de la société Park'n shop gérée par des Indiens qui s'est installée au Congo»*, a fait savoir M. Mbaloula qui, par ailleurs, a déploré l'inexistence au Congo d'un système de veille gouvernementale.

Embrayant dans le même sens, le Pr Ndamba a indiqué que pour survivre dans le monde actuel, il faut avoir l'information, savoir la chercher, la gérer, l'exploiter pour arriver à se positionner dans les différents milieux.

«L'information est autour de nous. Nous devons vivre avec. Nous avons des outils modernes, exploitons-les. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons avancer», a conclu le conférencier.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

TRANSPORTS

Les taxis-motos continuent de défier la loi

Après l'annonce de l'arrêté n°0096/MTAC-CAB/ du 1er juillet 2009 portant interdiction du transport public de passagers sur les motocycles, les taxis-motos ont semblé disparaître de la circulation. Ce n'était qu'une apparence puisqu'on les voit exercer discrètement dans les artères et avenues de la capitale et dans les rues des quartiers.

Les taxis-motos peu dociles face à la nouvelle loi portant leur interdiction

Les conducteurs de ces engins se sont montrés peu dociles face à la nouvelle loi portée à la connaissance du public le 1er décembre 2020 par la Police nationale. La loi était motivée par le mauvais comportement des conducteurs de taxis-motos dont le taux d'accidents élevé est la preuve manifeste. A cela s'est ajouté le non-respect de la distanciation sociale visant à limiter les contacts humains en cette période de lutte contre la COVID-19.

Les conducteurs, pour la plupart des jeunes, se sont investis dans cette activité par manque d'emplois ou pour des raisons de chômage, de plus en plus criardes. Une façon pour eux de gagner de l'argent et de se prendre en charge.

Malgré l'Arrêté ministériel, les taxis-motos ont repris leurs activités; ils sont de plus en plus présents dans la capitale, notamment au Rond-point Mikalou, autour du lycée Thomas Sankara dans le 5e arrondissement Talangaï et dans le 9e arrondissement Djiri. Il n'est plus rare de les voir dans les quartiers Nkombo et Jacques Opangault. Les populations recourent à eux pour se déplacer au quotidien d'un point à l'autre dans la ville. *«Ce moyen de transport rapide nous permet de bien exercer nos activités dans la mesure où il nous est plus facile de nous mouvoir dans la ville. Pour éviter tout retard au boulot, il est le moyen idéal, car il défie les embouteillages en se faufilant facilement entre voitures personnelles, bus et taxis. C'est le seul moyen qui nous permet d'aller sans problème dans les quartiers inaccessibles en voiture comme dans mon quartier»*, témoigne M. Beni, un habitant du quartier Jacques Opangault.

Les taxis-moto sont une opportunité d'emploi pour les jeunes sans travail et les chômeurs. *«Nous sommes des responsables de famille et ce travail nous aide beaucoup, Car le peu que nous gagnons nous permet de subvenir aux besoins de nos familles. Nous aidons également les habitants qui vivent dans les quartiers précaires inaccessibles en voitures. Les taxis-moto leur permettent d'arriver à temps à leurs lieux de travail, comme au centre-ville par exemple, et nos tarifs qui vont de 500 à 1.500 F. CFA suivant les distances qui les arrangent»*. explique un conducteur de taxi-moto.

Les taxis-motos exercent sans être inquiétés par les Forces de l'ordre. On peut les trouver aux arrêts de bus, les marchés voire dans les parkings spéciaux de certaines zones des quartiers nord de Brazzaville. Il faut signaler toutefois que malgré les avantages qu'offre ce type de transport, les conducteurs de motocycle n'ont souvent pas de permis de conduire. Nombre d'entre eux ignorent le code de la route et sont exposés aux risques d'accident de circulation. On peut ajouter à cela d'autres dangers comme le vol, les viols et les kidnappings dont peuvent être victimes les usagers. Certains conducteurs deviennent bien vite les bourreaux de leurs clients dans les quartiers qui n'ont pas d'éclairage public.

La police nationale devrait mûrir sa décision pour discipliner ce sous-secteur du transport urbain au lieu de le supprimer dans le but officiel de diminuer les risques et dangers auxquels il expose dans la circulation. De la sorte, on évitera la reprise en cachette de leurs activités qui exposent encore à plus de danger. Déjà on dénombre une augmentation de ces accidents de circulation surtout en Week-end ou le couvre-feu est ramené à 20 H. Il faut voir comment les chauffeurs des taxi-motos roulent vite et n'importe comment dans la circulation alors que l'activité leur est formellement interdite.

Pour rappel, l'article 2 de l'Arrêté portant interdiction des taxis-motos définit par motocycle tout véhicule à deux roues avec ou sans side-car pourvu d'un moteur à propulsion de cylindrée supérieure à cinquante centimètres cubes, y compris les véhicules à moteur à trois roues.

Closiane Chansnelle ISSAKA (Stagiaire)

ECONOMIE

Pour se relever de la pandémie de COVID-19, l'Afrique doit renforcer ses systèmes alimentaires

Le renforcement des systèmes alimentaires doit faire partie intégrante des efforts déployés pour permettre à l'Afrique de se relever de la pandémie de COVID-19 et pour y renforcer la résilience», a déclaré la directrice générale de la région Afrique australe à la Banque africaine de développement (BAD), Leïla Mokaddem, au cours d'une session relative aux systèmes alimentaires durables, organisée le 9 mars lors du *«Southern Africa Impact Forum»*. Elle a en outre affirmé que la faim constituait, pour de nombreux Africains, une plus grande menace que la crise provoquée par la pandémie.

«L'Afrique doit procéder de toute urgence au renforcement de ses systèmes alimentaires dans le cadre des efforts déployés pour lui permettre de se relever de la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience», a-t-elle soutenu.

Leïla Mokaddem

«Lorsqu'ils fonctionnent bien, les systèmes alimentaires sont capables de nous réunir en tant que familles, communautés et nations. Mais trop de systèmes alimentaires de la planète sont fragiles et risquent de s'effondrer», a souligné Tawana Kupe, vice-chancelier de l'université sud-africaine de Pretoria.

L'Afrique doit procéder de toute urgence au renforcement de ses systèmes alimentaires

Leila Mokaddem a présenté quatre domaines dans lesquels la Banque africaine de développement travaille en partenariat à la transformation du secteur alimentaire: l'accroissement durable de la production d'aliments sains et nutritifs afin de répondre à la demande; la gestion prudente des terres, des sols et de l'eau; l'augmentation de la participation des producteurs et fournisseurs locaux de denrées alimentaires et la réduction des pertes après récolte; l'utilisation des technologies numériques pour développer et mener la transformation des systèmes alimentaires. Avant d'ajouter que *«La Banque soutient activement le programme Technologies pour la transformation agricole en Afrique (TTAT), une importante initiative mise en œuvre sur le continent pour stimuler la productivité agricole en mettant rapidement des technologies éprouvées à la disposition de millions d'agriculteurs»*. D'autres initiatives, soulignant le rôle central de la Banque dans le secteur agricole, sont le financement de Zones spéciales de transformation agroindustrielle (ZSTA) destinées à rassembler les activités agro-industrielles dans des zones à fort potentiel agricole ainsi que les opérations de promotion de l'agriculture adaptée au changement climatique.

«L'élimination des obstacles au développement agricole devrait permettre à la production agricole de l'Afrique de passer de 280 milliards de dollars américains à 1 000 milliards de dollars par an d'ici à 2030», a estimé Leila Mokaddem, représentant le Dr Akinwumi A. Adesina, président de la BAD, lors de cette rencontre virtuelle, où elle représentait.

«La BAD s'est engagée, en partenariat avec les principales parties prenantes, à soutenir la transformation agricole, et elle appelle les Gouvernements, les banques multilatérales de développement et les différents partenaires du développement à soutenir un mécanisme de développement et à mettre en place les technologies nécessaires à la réalisation de la transformation de l'agriculture africaine», a conclu Leïla Mokaddem.

Plusieurs ateliers et débats ont été organisés dans le cadre du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires prévu en septembre ou octobre 2021. L'envoyé spécial de l'Organisation mondiale de la santé pour le coronavirus, David Nabarro, a déclaré: *«Nous cherchons à transformer les systèmes alimentaires afin qu'ils soient plus durables et plus équitables. C'est une transformation qui contribuera à la réalisation de l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD). Elle est cruciale pour affronter les autres crises importantes qui se produisent actuellement sur notre planète.»*

Le *«Southern Africa Impact Forum»* sur le développement durable, organisé par le Times Higher Education et l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, s'est déroulé les 9 et 10 mars 2021. Parmi les participants figuraient des universitaires et des représentants du secteur privé, de la société civile et des agences internationales.

Viclaire MALONGA

BOURBON CONGO

Société anonyme avec Administrateur Général Capital social: 419 812 480 de Francs CFA
Siège social: 30, avenue Georges Dumond,
Centre-Ville, B.P.: 107
Pointe-Noire, République du Congo / RCCM: CG-PNR-01-2020-B15-00009

1. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, en date, à Brazzaville, du 15 décembre 2020, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 30 décembre 2020, sous le répertoire n° 496/MN/020, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 janvier 2021, sous le numéro 0122, folio 006/13, les Actionnaires ont notamment décidé de:

- d'adopter comme nouveau mode d'administration et de direction de la société, celui du Conseil d'administration avec Président du Conseil d'administration et Directeur Général;

- d'adopter les statuts de la société refondus;

- de nommer, en qualité d'administrateurs, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les personnes ci-après:

- la société Bourbon Mobility;

- Monsieur François Leslé;

-Monsieur Louis-Raymond Gomes,

- de transférer le siège social de la société du 30, rue Georges Dumond, Centre-ville, Pointe-Noire, à l'angle de rues Kouanga Makosso et Massabi, quartier du Port, Pointe-Noire, à compter du 15 décembre 2020.

2. Aux termes du procès-verbal de la première réunion du Conseil d'administration, en date, à Brazzaville, du 15 décembre 2020, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 30 décembre 2020, sous le répertoire no 497/MN/020, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 11 janvier 2021, sous le numéro 0123, folio 006/14, les administrateurs de la société ont notamment décidé de nommer:

- Monsieur François Leslé, en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à tenir en 2022;

- Monsieur Christian De Bérail, en qualité de Directeur Général.

Dépôt desdits actes, et des statuts refondus de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous les numéros CG-PNR-01-2021-D-00019 et CG-PNR-01-2021-D-00020.

Les inscriptions modificatives de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ont été constatées sous les numéros CG-PNR-01-2021-M-00459 et CG-PNR-01-2021-M-00471.

Pour avis,

Le Conseil d'administration.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2021

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société de bâtiments et travaux publics en vue de la réhabilitation de son agence située à Tié Tié – Pointe Noire.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 26/04/2021 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 25/03/2021.

La Direction Générale

MUSIQUE

Le Collectif Ndongo cartonne à Bruxelles

Un trio d'artistes-musiciens regroupés au sein du Collectif Ndongo (traduire ''piment'', en lingala, langue pratiquée en République du Congo et en République Démocratique du Congo), fait florès à Bruxelles (Belgique), où il est basé: Steve Mav, Malone et Angel.

Le premier nommé, de son vrai nom Steve Mavoungou, est auteur-compositeur, producteur et arrangeur.
Originaire de la République Centrafricaine, il est co-fondateur, en 2001, du groupe Fresk, avec le Congolais de Brazzaville, Freddy Massamba.
Steve a été la principale cheville ouvrière de l'album *«Avec des mots»* paru en 2006 et a collaboré à divers projets d'artistes comme Marie Daulne de Zap Mama, Didier Awadi (Positive Black Soul) ou les Tambours de Brazza.
En 2017, il réalise l'EP ''Kodon'' de 5 titres de la chanteuse centrafricaine Tonaire, suivi de l'EP ''Slamourail'' (2018) de 4 titres de la slameuse congolaise Mariusca Moukengue.
En 2019, il fait le tour des télés et radios centrafricaines en promouvant le nouveau collectif et crée le Projet Union Centro qui réunit 12 artistes centrafricains sur une chanson de paix.
Pour sa part, natif du Congo et fils de chanteur, Malone est auteur, compositeur, comédien et danseur.
C'est dès le plus jeune âge qu'il entame sa carrière artistique.
A la fin des années 90, à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, il intègre la Companie ''Arche de Ngougel'' et la troupe ''Théâtre des Verts'' pour parfaire ses talents de comédien.
En tant que chanteur, il prend de l'intensité sur différentes scènes en Afrique et en Europe et s'illustre comme un artiste qui compte, notamment en première partie du célèbre rappeur franco-congolais Passi et Biso Na Biso.
En 2009, avec le groupe ''S. DO'', il sort un premier album, *«Urb'Haine Kronik»*.
Dès lors, il se lance dans différents projets dans la danse, dans lesquels il se manifeste en tant qu'interprète danseur, soliste, compositeur, chanteur.
D'origine congolaise, elle aussi, Angel est chanteuse, danseuse, philanthrope et autrice.
C'est en 2005 qu'elle se lance en donnant des cours de danse freelance à la maison de jeunes d'Auderghem (Belgique).
Luttant contre la délinquance, cette expérience lui permet de rencontrer les meilleurs danseurs de Bruxelles en hip hop, danse contemporaine et danse africaine.
En 2012, elle est invitée en featuring sur le projet musical de Drikce dans le titre *«Nouveau départ»*.

Les membres du Collectif Ndongo

Après une bonne collaboration avec Steve Mav en 2017, en fin 2018, elle devient membre du Collectif Ndongo.
Plus récemment, elle a participé à l'EP de la Brazzavilloise Mariusca Moukengue sur le titre *«Slamotema»,* réalisé et produit par Steve Mav.
Comme on peut le constater, le Collectif Ndongo, porté sur les fonts baptismaux par Steve Mav et Chancellor Dedianga, est un groupe composé d'artistes-musiciens polyvalents. Lesquels ont une dizaine d'années d'expérience dans la musique et le monde artistique. Et ont déjà eu l'occasion de collaborer avec des artistes et groupes de renom tels que Passi, Zap Mama, Freddy Massamba, Didier Awadi ou encore les Tambours de Brazza.
Les membres de ce Collectif affirment faire de la musique pour tout le monde et s'inspirer de toutes sortes de traditions faisant partie de leur bibliothèque musicale. *«C'est de la world music avec des influences afrobeat, hip hop, rumba, musique urbaine, un mélange de polyphonie, dance hall, mais aussi du mutengene (''chenille''), la musique traditionnelle de la République Centrafricaine»*, expliquent-ils, à propos de leurs styles musicaux.
Ce groupe qui monte en flèche a déjà au compteur plusieurs prestations en Belgique et à l'étranger.

Véran Carrhol YANGA

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718,
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE SCAFFALL CONGO, en sigle «SCAFCO»
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 1.000.000. F.CFA
Siège social: Quartier Km4, en diagonale de l'Hôtel Résidence PEMBA,
Arrondissement 01, E.P Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/17 B 658

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Mars 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 25 Mars 2021, sous le folio 059/3 NO 847, il a été décidé le transfert du siège social, ainsi qu'il suit:
Siège social: L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société SCAFFALL CONGO, en sigle «SCAFCO», à l'adresse suivante: 12, Avenue Jacques OPANGAULT, Zone industrielle de la Foire, Pointe-Noire, République du Congo.
Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce le 25 Mars 2021, et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro M-00717

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CELLULE DE COMMUNICATION DE L'ANCIEN PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU CONGO

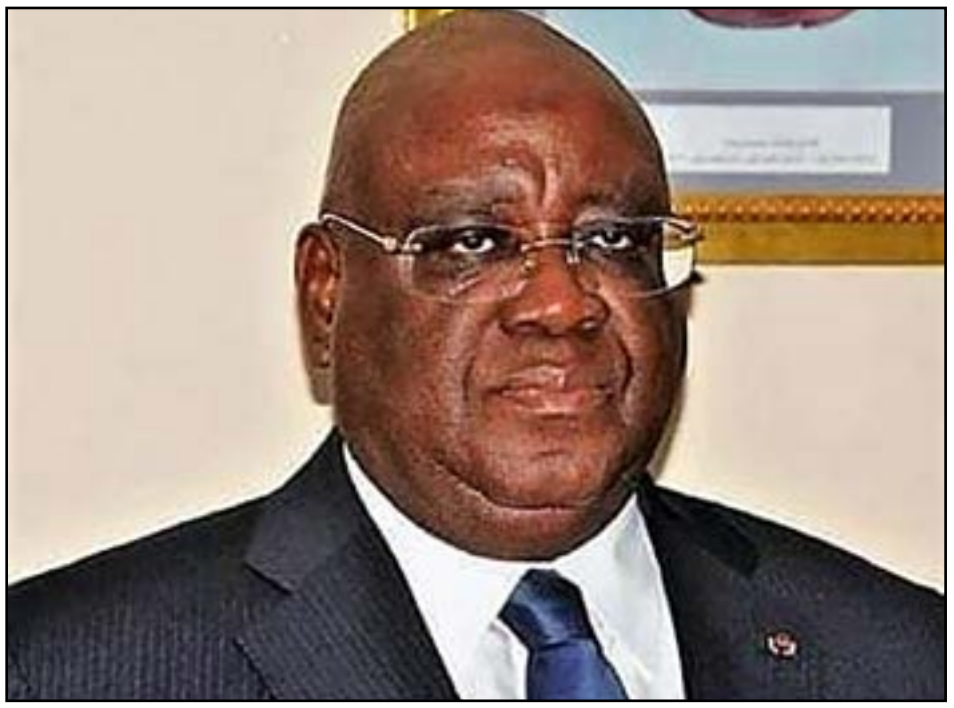

Suite aux folles rumeurs qui circulent sur son nom, Justin KOUMBA, Ancien Président de l'Amblée Nationale du Congo, Député de la circonscription de Banda, Régent du Royaume de Loango, exprime à l'endroit des parents, amis, connaissances et au peuple de Loango, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, toute sa reconnaissance et sa gratitude pour le soutien et la solidarité qu'ils lui ont manifesté sous quelque forme que ce soit. Il les en remercie très sincèrement et les rassure de ses sentiments infiniment affectueux. Au peuple de Loango en particulier, et à tous les congolais intéressés par le fonctionnement du Royaume en général, il précise que suite à la concertation de Dolisie du 15 mars 2021, placée sous sa présidence, un calendrier de mise en place progressive des mécanismes de gestion de la période de régence a été décidé en vue de garantir une succession efficace dans l'harmonie et la sérénité et, par-dessus tout, le strict respect des traditions ancestrales.

Pour votre gouverne, Justin KOUMBA, après avoir battu campagne pour le Président candidat et célébré la victoire de ce dernier, a regagné Paris, le 24 mars pour un bref séjour.

Fait à Pointe-Noire, le 26 mars 2021.

L'Attaché de presse de la cellule de Communication de l'Ancien Président de l'Assemblée Nationale du Congo.

FOOTBALL

Le Congo aux portes de la ''CAN'', mais en danger !

Le deuxième qualifié du groupe I des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-Cameroun 2021 ne sera finalement connu que ce mardi 30 mars lors de la dernière journée. Ce sera le Congo (8 points), qui a laissé passer sa chance vendredi 26 mars dernier à Brazzaville face au Sénégal lors de la cinquième journée, ou la Guinée-Bissau (6 points). Les deux protagonistes, au coude-coude, s'affrontent à Bissau pour un match à quitte ou double.

Les Diables-Rouges du Congo auraient pu éviter cette sorte de finale à ne pas perdre au risque de rater le voyage du Cameroun, s'ils n'avaient pas concédé un match nul (0-0) au Stade Massamba-Débat, face aux Lions du Sénégal déjà assurés de la première place du groupe avant cette rencontre.

Vers 17h00, vendredi, les rues et quartiers de Brazzaville ont commencé à se vider. Sans conteste, bon nombre de Congolais ne voulaient rater ce match important devant le petit écran, certains croyant dur comme fer en la victoire des Diables-Rouges malgré la réputation des Lions de la Téranga constellés de leurs nombreuses vedettes issues des grands clubs européens,

Fernand Mayembo en difficulté face à Sadio Mané

comme Sadio Mané (Liverpool/Angleterre), Baldé Keita (Milan AC), Krépin Diatta (Monaco/France), Gana Gueye et Diallo Abdou (PSG/France), Nampaly Mendy (Leicester), etc.

Un exploit à domicile allait mettre les Diables-Rouges à l'abri des calculs à l'occasion de la prochaine et dernière journée en déplacement à Bissau, et du baume au coeur des Congolais en ce temps de crise sanitaire. Mais le ''Onze national'' n'a pu faire mieux que jeu égal sans but. En présentant une copie pâle : incapacité à hausser le rythme du jeu, des lacunes dans l'animation offensive et dans la recherche de solutions pour prendre en défaut l'adversaire. Et surtout, une sécheresse dans la création d'actions de but. Bref, les Diables-Rouges n'ont presque pas inquiété les Sénégalais. Au contraire, n'eut été leur manque de réalisme, ces derniers auraient pu marquer par Sadio Mané, qui a touché du bois à la 28e minute, et mis incroyablement le ballon hors du cadre à la 69e minute de jeu. Maigre consolation congolaise : la défense n'a encaissé aucun but lors des trois derniers matches, ce qui rassure les supporters.

Opération un point à Bissau

Après ce résultat, les Diables-Rouges ont certes toujours leur destin en main, mais la défaite est interdite ce mardi 30 mars en déplacement à Bissau, en vue d'affronter la Guinée-Bissau pour un match à quitte ou double. L'équipe nationale du pays hôte, qui l'a emporté (3-1) vendredi face à l'Eswatini en déplacement, n'est plus qu'à deux points des Diables-Rouges et une victoire lui suffit pour souffler le deuxième ticket du groupe aux Diables-Rouges. Ces derniers doivent donc rapporter au minimum le point du match nul pour se qualifier, sept ans après leur dernière participation à la phase finale. En cas de défaite, ils seront absents au tournoi final, au Cameroun en janvier prochain.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Congo et Sénégal (0-0). Arbitre: Mahmoud Elbana (Egypte). Commissaire : Joseph Antoine Bell (Cameroun)

Congo: Christoffer Mafoumbi ; Ravy Tsouka, Béranger Itoua, Fernand Mayembo (puis Varel Rozan, 46e), Raddy Ovouka; Delvin Ndinga (cap.), Christopher Missilou (puis Harvy Ossété, 65e), Gaius Makouta (puis Junior Makiessé, 65e), Harris Tchilimbou (puis Dylan Bahamboula, 83e); Vinny Ibara (puis Guy Mbenza, 75e), Thievy Bifouma. Entr. : Barthélemy Ngatsono.

Sénégal: Bangoura Kamara; Ba Ousseynou, Cheikhou Kouyaté, Abdou Diallo; Gana Gueye (cap.), Balo Touré, Krépin Diatta (puis Dipo Sima Abdbellah, 77e), Mendy Naampalys (puis Franck Kanouté, 77e), Baldé Keita (puis Famara Diedhiou, 65e); Sadio Mané, Saar Pape Matar. Entr. : Aliou Cissé.

Le saviez-vous?

Basketball: la première saison de la ligue panafricaine de basket, appelée Africa League, aura lieu du 16 au 30 mai à Kigali.

Cyclisme: le Malien Issiaka Coulibaly remporte la neuvième édition du Tour du Mali 2021. C'était samedi dernier. Lors de cette édition, les coureurs du pays hôte n'ont presque rien laissé à leurs hôtes. A l'image d'Issiaka Coulibaly, les Aigles du cyclisme ont remporté la plupart des trophées collectifs et individuels, à l'issue des cinq étapes de ce tour cycliste.

Football: le Sénégalais Gana Guèye est le footballeur africain le mieux payé en France, selon le journal L'équipe qui l'a dévoilé vendredi dernier. Le joueur du PSG s'adjuge la part du Lion avec 500000 euros par mois (environ 320 millions FCFA).

Eliminatoires CAN 2021

La révolte des petits pays !

La joie des Comoriens

Deux tiers des équipes qualifiées pour la CAN 2021 sont déjà connues. Parmi elles, la Gambie et les Comores, considérés comme des petits poucets.

La Gambie et les Comores qualifiés! Ils font leur entrée dans le cercle final des 24 participants et disputeront la première Coupe d'Afrique des nations de leur histoire. C'est la révolte des petits pays, commentent les analystes. Ils ont déjoué les pronostics en obtenant leur ticket une journée avant la fin des éliminatoires.

On note par ailleurs des retours. Absents de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) en 2019, les Etalons du Burkina Faso renouent avec la grande fête du football continental et disputeront leur 12e CAN en janvier prochain au Cameroun.

Au même titre que les Etalons du Burkina, les Panthères du Gabon, absents lors de l'édition de 2019, font un retour fracassant dans la compétition. Ils ont étrillé la RDC qui restait sur quatre participations consécutives.

Dernier retour à signaler, celui de la Guinée Equatoriale, absente en 2017 et 2019 après deux participations consécutives (2013 et 2015) à domicile. Elle a décroché son ticket aux dépens de la Tanzanie dans le groupe J.

On connaît au total 19 des 24 nations qui seront à la CAN 2021: Mali et Guinée (Groupe A), Burkina Faso et Malawi (Groupe B), Ghana et Soudan (Groupe C), Gabon et Gambie (Groupe D), Maroc (Groupe E), Cameroun (Groupe F), Egypte et Comores (G), Algérie et Zimbabwe (Groupe H), Sénégal (Groupe I), Tunisie et Guinée Equatoriale (Groupe J), Côte d'Ivoire (Groupe K), Nigeria (Groupe L).

Avant que la dernière journée nous fasse le point définitif sur les admis et les recalés, on peut noter l'élimination bruyante de la République démocratique du Congo (RDC) et de l'Afrique du Sud, deux gros bras du continent. Le pari pris avec Claude Le Roy n'a pas non plus souri cette fois au Togo, éliminé depuis la 4e journée.

Jean ZENGABIO

BOXE ARABE/ GRAND PRIX DE RUSSIE

La FIBA salue «les efforts» de la Russie

La Russie, pays organisateur du Grand Prix de boxe arabe du 21 avril au 1er mai, suscite l'admiration des responsables mondiaux de ce sport de combat qui se cherche une place au soleil.

Dans un peu plus de trois semaines seulement, la Russie va accueillir le championnat du monde de boxe arabe. A ce titre le Président Vladimir Poutine a décidé de s'investir personnellement en mobilisant même la Douma d'Etat (Chambre basse de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie), afin d'apporter un soutien fort à la Fédération internationale de boxe arabe (FIBA) pour un franc succès dans l'organisation de ce grand événement. Ce soutien fort du Président de la Fédération de Russie n'a pas laissé indifférent le Dr Al-Hadi Al-Sudairy, Président de la FIBA, qui a exprimé toute sa reconnaissance envers le numéro un de la Fédération de Russie ainsi qu'à la Douma pour leur soutien et engagement pour la réussite de ce grand championnat. Preuve s'il en était encore besoin des relations *«étroites et distinguées»* qu'entretient *«la Russie avec la nation arabe et les pays africains»* qui seront les plus nombreux. L'expérience de la Russie, a-t-il poursuivi, laisse croire que, cette année encore, le niveau, aussi bien d'organisation que technique de ce challenge, sera à la mesure des espérances de la FIBA, et digne des compétitions de haut niveau. *«La Russie avait brillamment réussi à organiser de nombreux championnats internationaux et olympiques, de même l'organisation du Grand Prix de Russie de cette année est au niveau professionnel, ce qui a ébloui le monde»,* a-t-il ajouté.

Enfin, il devait se rendre en Russie pour travailler à la préparation de ce rendez-vous, afin d'éclairer sur tous les détails du tournoi à la presse russe et aux médias internationaux accrédités auprès de l'État russe.

Le Congo sera présent en Russie avec une forte délégation, dont deux pugilistes qui poursuivent leur préparation à Pointe-Noire.

G.-S.M.

«Battez-vous!»

«Mes chers compatriotes, je suis en difficulté.
Je me bats contre la mort.
Mais cependant, je vous demande de vous lever.
Allez-y voter, pour le changement.
Je ne me serai pas battu pour rien.
Battez-vous !
Je ne me serai pas battu pour rien.
Levez-vous !
Comme un seul homme.
Faites-moi plaisir.
Je me bats sur mon lit de mort.
Vous aussi, battez-vous !
Pour votre changement.
Allez-y !
Il y va de l'avenir de vos enfants. Battez-vous!
Merci.»

Guy-Brice Parfait Kolelas

Ce sont les dernières paroles de Kolelas, avant de nous quitter. Avant de prendre l'avion qui devait le conduire dans un hôpital à Paris, où il sera finalement arrivé trop tard. Il serait en effet mort à 2h40, soit dix minutes après avoir atterri à Paris.

Sa mort et ses dernières paroles nous interpellent à plus d'un titre.

Des paroles de militant, d'homme qui se sera battu jusqu'à sa mort. Et qui nous invite à poursuivre le combat. Comme lui, jusqu'à la mort.

Quelle belle leçon de courage! D'optimisme ! Et d'altruisme! Je meurs. Mais je ne meurs pas pour rien, puisque la lutte continue. Avec vous. Avec nous.

Combien de Congolais ont véritablement reçu ce message ? Combien l'ont intériorisé ?

Sera-t-il suivi d'effet ? Par qui? Comment ?

J'ai reçu Kolelas dans la soirée du vendredi 12 mars, la veille de son meeting à l'Institut Thomas Sankara, ici, à Pointe-Noire. Il venait m'inviter à l'y accompagner. J'ai décliné l'offre. J'appliquais en effet la consigne de l'opposition qui boycottait l'élection, pour les raisons que l'on sait. Mais, *«je suis de tout cœur avec vous !»*, lui ai-je assuré. Et je les ai effectivement suivis, jusqu'à ce moment fatidique où lui-même appelle de nouveau à lutter, sur son lit de mort.

Sa mort sonnera-t-elle la renaissance du sentiment patriotique dans notre pays ? Que restera-t-il de son action ?

Ce n'est pas sans raison que Kolelas a débarqué chez moi. Nous sommes compagnons de lutte depuis que l'opposition nourrit des velléités de lutte contre le pouvoir en place, sans jamais véritablement se donner les moyens d'y parvenir. C'est-à-dire depuis une dizaine d'années au moins. Et, à cette époque-là, c'est moi qui rendais visite à Kolelas, chez lui, à Bacongo, avec d'autres *«militants».* Pour construire l'avenir…

Mais devons-nous toujours nous nourrir de souvenirs et de regrets ? Jusqu'à quand ?

Le courage de Kolelas, jusqu'à son dernier souffle, ne devrait-il pas nous inspirer plus d'énergie, plus de détermination? Qu'allons-nous faire maintenant ?

Nous sommes si désorganisés, si peu inspirés qu'aucun d'entre nous n'a songé à capitaliser les efforts qu'il avait déjà accomplis. Les résultats remportés par le candidat Kolelas ne pouvaient-ils pas laisser espérer un deuxième tour ?

Pourquoi n'a-t-on pas annulé l'élection, si un deuxième tour était en vue?

Devons-nous être désorganisés et déboussolés par son absence?

Où irons-nous à ce train ? Lui, a fait sa part. A nous d'accomplir la nôtre.

Mambou Aimée GNALI

Pour Mfumu

Par Grégoire LEFOUOBA

Ce texte est un Message (non lu) à l'église Sainte Anne de Poto-Poto, le dimanche 21 Février 2021 Décédé le 24 juin 2020 à Brazzaville, MFUMU homme de grand talent, intellectuel, journaliste et ancien fonctionnaire international de la Francophonie était un ami de Grégoire Lefouoba avec lequel, il a passé une grande partie de sa vie intellectuelle ces vingt dernières années en sa compagnie.

L'usage du temps est un art difficile à dompter, Mesdames et Messieurs, chers parents éplorés.

Mon ami que j'avais surnommé Voltaire avait su dompter son temps, il avait colonisé sa vie en s'imposant un horizon... indépassable celui du beau et du vrai, tels étaient les leviers de sa vie. Il cherchait régulièrement l'origine humaine de la niaiserie.

À lui seul, il était l'industrie du savoir et du savoir-faire. Il s'alimentait d'une jactance volontaire à l'endroit de certaines personnes pour les faire taire parce que réputées des hommes de peu.

Je ne dirai rien de ce qu'il était, car il s'était dévoilé lui-même à l'humanité comme un homme qui exprimait une faiblesse devant l'intelligence. En face de la philia (amitié chez les grecs), il en était son incarnation et sa forme achevée. Devant le beau, il était sans voix.

Ne dites surtout pas qu'il était fier, il y avait en lui un mélange de jactance, d'orgueil et de fierté.

L'honneur était le palier essentiel de sa dignité, il ne pouvait laisser à personne le droit de lui manquer du respect pour quelques petits services de fait.

Il avait des principes fonctionnels ce qui semblait le présenter comme un être difficile.

Son écriture sécurisait, sa concision le rendait imbattable.

Un jour, Mme Ngouélondelé Ninelle nous avouait que pour lire «Grand Beau» il fallait toujours avoir un dictionnaire...

Un homme confiné avant l'heure; il était Kant ...pour sa discipline et sa rigueur intellectuelles.

Fondateur de la Revue Histoire et Mémoire dont il était le directeur, il considérait l'histoire comme lieu d'élaboration théorique du vécu humain.

Il s'en est allé en accomplissant pour les deux Congo, ce qu'il savait le mieux faire dans le domaine de l'herméneutique de la chanson qui arrose la Rumba en qualité de président du comité scientifique.

Il a contribué à unir les élites des deux Congo, à Kinshasa, MFUMU est la référence dans le domaine de l'histoire de l'art musical, très respecté et adulé.

Il était le pont intellectuel des deux villes siamoises: Brazza et Kin.

L'homme qui souffrait d'un seul complexe, celui de supériorité, ce qui l'éloignait de l'envie et de la jalousie était l'altruisme même et non altruiste.

Mfumu.

Nous étions des amis, mais je reste ami de nos souvenirs, les siens ; il les a emportés et les miens sont dans vos regards.

À votre question, celle de Donald, de Nic et de mère Pipa, comment, ai-je pu être son ami? MFUMU avait donné la réponse suivante à sa petite sœur, Mère Pipa»

«J'ai les qualités de Greg et Grégoire a les défauts de MFUMU»...

Ne dites pas que c'était un saint, il était tout à la fois : un érudit, un colérique, imprévisible mais surtout très... très fier.

C'était moi en grand format, c'est mon frère, sa maison était le lieu où on refaisait le monde et on inventait notre temps.

Simplement, une abondance merveilleuse pour vous dire qu'il nous reste la jouissance fictive et raisonnée de notre souvenir... celui de MFUMU.

Message de condoléances du Bureau Exécutif National du Rassemblement Citoyen, Le RC, à la Famille biologique et à la Famille politique, l'UDH-Yuki, de Monsieur Guy-Brice Parfait KOLELAS, candidat à l'élection présidentielle

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Rassemblement Citoyen, le RC, a appris, avec une grande consternation, le décès, le 22 mars 2021, de Monsieur Guy-Brice Parfait KOLELAS, Président de l'UDH-Yuki, Député, candidat à l'élection présidentielle.

Le Président du Bureau Exécutif National (BEN) du Rassemblement Citoyen est très affecté par la disparition de Monsieur Guy-Brice Parfait KOLELAS, son frère cadet avec lequel il entretenait des relations fraternelles très étroites.

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Rassemblement Citoyen, le RC, présente ses condoléances les plus émues à sa famille biologique et à sa famille politique, l'UDH-Yuki.

Fait à Brazzaville, le Mercredi 24 Mars 2021

Pour le Bureau Exécutif National (BEN) du RC

Le Coordonnateur

Stop aux discours haineux

Facebook interdit toute attaque contre une personne ou un groupe de personnes sur la base de certaines caractéristiques telles que leur appartenance ethnique, leur religion ou leur sexe

Vous pouvez nous aider à identifier et à rapidement retirer des discours haineux de la plateforme en les signalant.

Cliquez ••• à côté du message que vous souhaitez marquer comme discours haineux.

Une fois que nous aurons examiné votre signalement et pris les mesures nécessaires, nous vous tiendrons informé en vous envoyant un message.

Vous pouvez en apprendre plus en visitant
facebook.com/communitystandards/hate_speech